



2024

RAPPORT ANNUEL

Sur la **qualité** et le **coût** du service de
gestion des déchets



Table des matières

I-	LE TERRITOIRE ET SES COMPETENCES.....	5
1-	LE TERRITOIRE	5
2-	SES COMPETENCES	5
3-	LES DIFFERENTS SITES	6
4-	L'ORGANISATION DU SERVICE.....	7
II-	UN ENGAGEMENT VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE.....	8
III-	LE SERVICE PREVENTION ET RELATIONS USAGERS.....	10
1-	LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	10
2-	LA SENSIBILISATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS A LA PREVENTION ET LA QUALITE DU TRI	10
3-	CONTACTER LA DIRECTION PREVENTION ET VALORISATION DES DECHETS.....	12
IV-	LES PROJETS DU SERVICE	13
V-	LA SYNTHESE DES INDICATEURS.....	15
1-	LE SCHEMA GENERAL DES PRINCIPAUX FLUX DE DECHETS	15
2-	LA PRODUCTION D'UN USAGER – en Kg/an/habitant	16
3-	LA VARIATION DES QUANTITES DE DECHETS COLLECTES.....	17
4-	LA REPARTITION DES COLLECTES.....	17
5-	UNE VALORISATION MATIERE IMPORTANTE	18
6-	UNE MODIFICATION DU SCHEMA DE TRAITEMENT	18
VI-	LES INDICATEURS PAR SERVICE :.....	19
1-	LA COLLECTE EN PAP	19
2-	LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE	22
3-	LA COLLECTE EN DECHETERIE.....	23
VII-	LE TRI, LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION.....	28
VIII-	LES INDICATEURS DE LA QUALITE DU TRI.....	32
1-	LES INDICATEURS DE LA QUALITE DU TRI A LA COLLECTE	32
2-	LES INDICATEURS DE LA QUALITE DU TRI EN DECHETERIE.....	33
3-	LES INDICATEURS DU TRAITEMENT ET DE LA VALORISATION DES DECHETS.....	34

IX-	LE TRAITEMENT DE LA RELATION USAGERS	39
1-	PRESENTATION DU SERVICE.....	39
2-	DISPOSITIFS DE SOUTIEN A LA PREVENTION DES DECHETS EN 2024.....	42
3-	LE REEMPLOI : COLLECTE, REMISE EN ETAT, VENTE	42
4-	LES INDICATEURS DE LA RELATION USAGERS	43
X-	LES COUTS DU SERVICE	46
1-	MODALITÉS D’EXPLOITATION DU SERVICE	46
2-	PRÉSENTATION DU BUDGET	49
3-	PRÉSENTATION DES COÛTS DU SERVICE AVEC LA MATRICE DES COÛTS.....	52
	LEXIQUE.....	55

EDITO

La Prévention et la Valorisation des Déchets est une compétence centrale de Lorient Agglomération, pleinement intégrée dans le Projet de Territoire au niveau de son axe III « Transformer ».

Ce rapport annuel 2024, au-delà de répondre à l'obligation réglementaire (Décret n°2000-404 du 11 mai 2000) est une opportunité pour partager nos actions, nos résultats et nos perspectives.

L'année 2024 a été marquée par plusieurs étapes décisives pour notre territoire en matière de prévention, de collecte et de valorisation des déchets.

Ainsi, grâce à l'engagement des habitantes et habitants, au travail quotidien des agents et aux choix stratégiques, Lorient Agglomération a franchi de nouveaux caps dans la transition vers une économie circulaire. L'ambition est claire : considérer chaque déchet non plus comme une fin, mais comme une **ressource**. La réduction des déchets ménagers résiduels, l'amélioration continue du tri et des taux de valorisation, et la diversification des filières de valorisation permettent de limiter le gaspillage de matières premières et de contribuer à la décarbonation de notre territoire.

L'arrêt de la stabilisation des déchets ménagers résiduel à ADAOZ fin 2024 et l'orientation d'une part croissante des flux vers des unités de valorisation énergétique constituent une avancée majeure pour réduire le recours à l'enfouissement et préserver nos ressources.

En parallèle, Lorient Agglomération a renforcé les actions de proximité qui témoignent de notre exigence en matière de qualité de service et de satisfaction usagers : accompagnement des usagers avec un nouveau soutien au mulching, aides aux pratiques écoresponsables renouvelées, plan de lutte contre les déchets abandonnés, Schéma Directeur des déchèteries, audit de suivi de certification ISO 9001.

Les projets réalisés ont été nombreux – la modernisation du site de Kerbus à Groix, adaptation des fréquences de collecte sur Lanester, renouvellement du parc de véhicules vers des énergies plus durables (...). Ils traduisent une volonté forte : conjuguer performance environnementale avec un service de qualité aux usagers et une maîtrise des coûts.

En 2025, Lorient Agglomération continuera à avancer collectivement, avec les communes, les associations, les acteurs économiques et l'ensemble des habitants, pour faire de la prévention et de la valorisation des déchets un levier d'attractivité et de durabilité et d'innovation pour notre territoire.

**La Vice-Présidente,
En charge de la Prévention et Valorisation des
Déchets et de l'Economie circulaire**

Annick GUILLET

I – LE TERRITOIRE ET SES COMPETENCES

Lorient Agglomération exerce les compétences de prévention, de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés des 25 communes membres du territoire. L'EPCI a fait le choix de collecter en porte à porte 3 flux (biodéchets, emballages, déchets ménagers), et en point d'apport volontaire le papier et le verre. Lorient Agglomération possède 12 déchèteries, 1 centre de tri une unité de traitement biologique, 2 plateformes de compostage et une installation de stockage de déchets non dangereux.

1- LE TERRITOIRE

LORIENT AGGLOMÉRATION

compte



pour

213 310



habitants

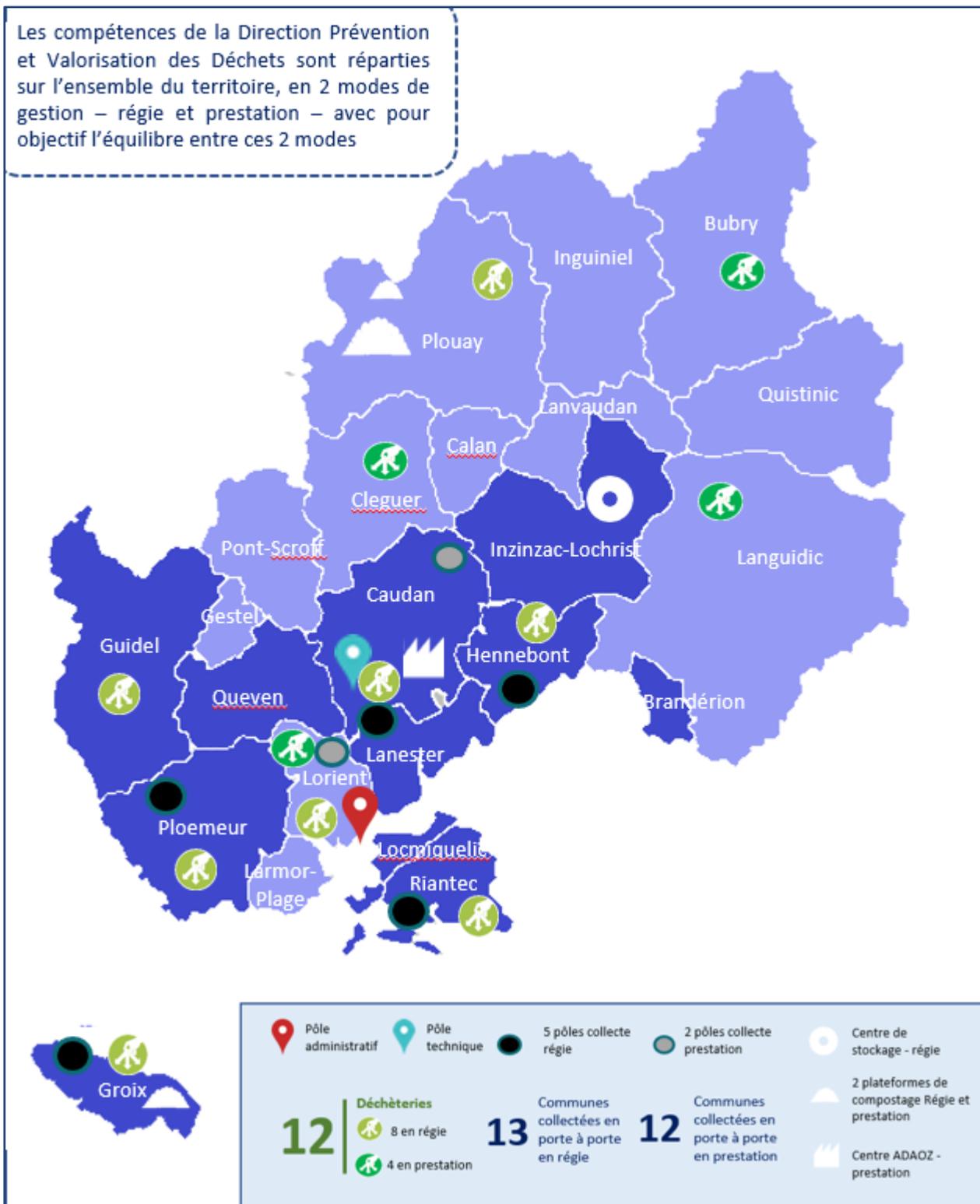
Population totale légale au 1^{er} janvier 2024

COMMUNE	POPULATION	COMMUNE	POPULATION
Brandérion	1507	Languidic	8210
Bubry	2312	Lanvaudan	818
Calan	1289	Larmor-Plage	8571
Caudan	7273	Locmiquélic	4198
Cléguer	3465	Lorient	59653
Gâvres	703	Ploemeur	19499
Gestel	2659	Plouay	5911
Groix	2359	Pont-Scorff	4104
Guidel	12543	Port-Louis	2793
Hennebont	16275	Quéven	9152
Inguiniel	2245	Quistinic	1442
Inzinzac-Lochrist	6760	Riantec	5878
Lanester	23691	TOTAL	213310

2- SES COMPETENCES



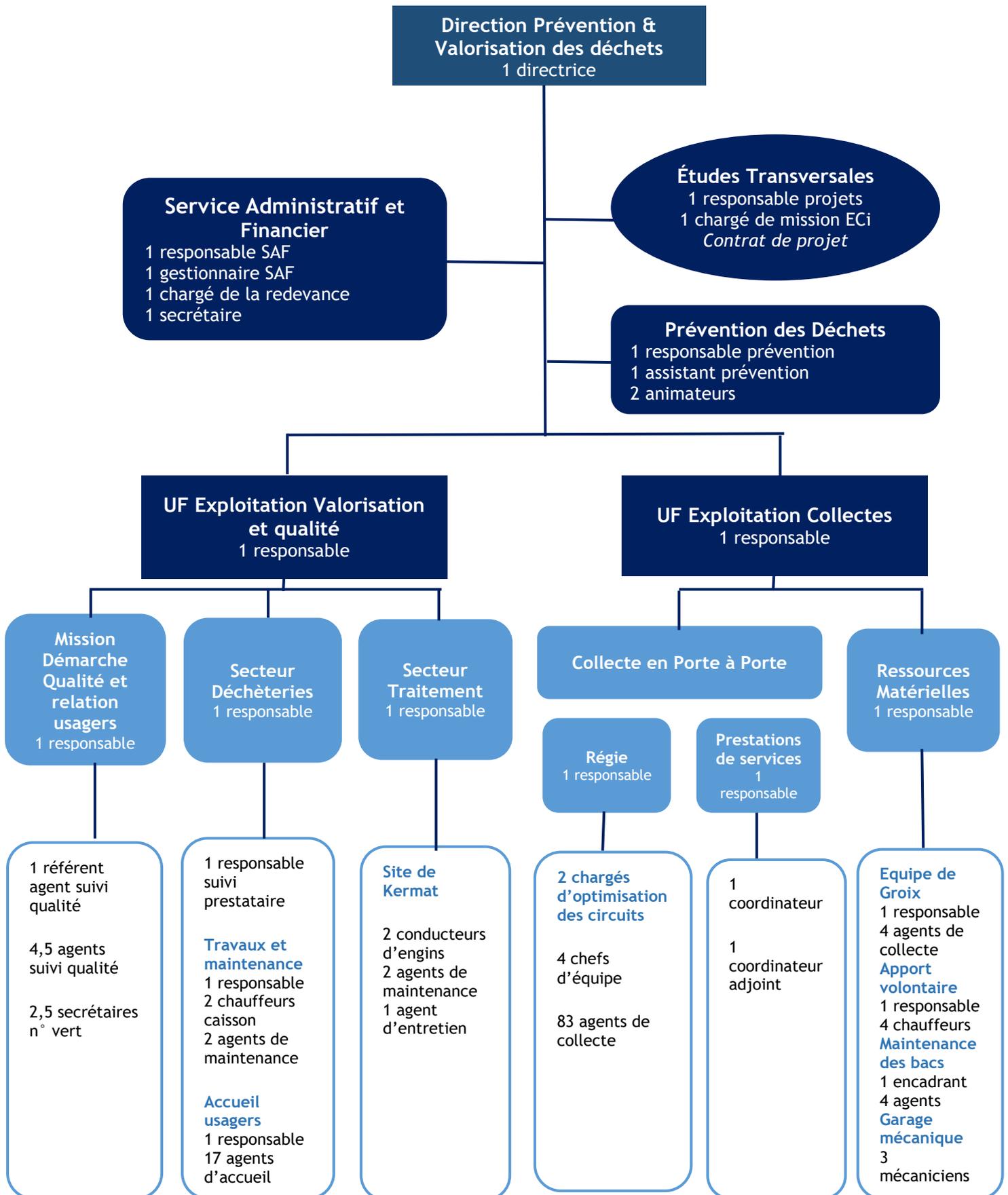
3- LES DIFFÉRENTS SITES



Suite au schéma directeur des déchèteries, des modifications ont eu lieu sur le périmètre régie / prestation dans la gestion des sites au 1^{er} juin 2024. Passage en prestation pour les déchèteries de Lorient Nord, Languidic, Cléguer – Passage en régie pour le site de Plouay

Suite au schéma directeur de la collecte, la commune de Languidic et le secteur de Penquesten (à Inzinzac-Lochrist) sont passés en prestation à partir du 1^{er} juin 2024.

4- L'ORGANISATION DU SERVICE



II –UN ENGAGEMENT VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'économie circulaire est un modèle de production et de consommation qui consiste à partager, réutiliser, réparer, rénover et recycler les produits et les matériaux existants le plus longtemps possible afin qu'ils conservent leur valeur. De cette façon, le cycle de vie des produits est étendu afin de réduire l'utilisation de matières premières et la production de déchets.

Il s'agit d'une rupture par rapport au modèle économique traditionnel et linéaire, qui repose sur le principe du "prendre-fabriquer-consommer-jeter". Ce modèle repose sur de grandes quantités de matériaux et d'énergie bon marché et facilement accessibles.



Lorient Agglomération poursuit son engagement vers l'économie circulaire et la préservation des ressources, en s'associant à l'ADEME dans le cadre du programme Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE), pour la période 2023 à 2027, conformément à l'« axe 3 Transformer » de son Projet de Territoire qui a notamment pour objectif de « dynamiser l' Economie Circulaire. »

Outre l'engagement en faveur d'une politique Climat Air Energie, pour laquelle Lorient Agglomération est labellisée 4 étoiles, le programme TETE propose d'appliquer le référentiel Economie Circulaire de l'ADEME, véritable catalogue d'actions à appliquer sur notre territoire.

L'audit d'évaluation, réalisé en octobre 2024, a permis d'évaluer les actions déjà menées sur notre territoire, aussi bien par Lorient Agglomération que par ses partenaires. Il a permis de montrer que **36%** des actions du référentiel sont d'ores et déjà mises en œuvre sur le territoire.

En effet, Lorient Agglomération a engagé des démarches depuis longtemps en lien avec l'économie circulaire, au travers de sa politique de prévention des déchets (PLPDMA), ou bien des programmes Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (2015-2018) ou Territoire Econome en ressources (2019-2021).

En voici quelques exemples :

- Actions menées afin de développer le réemploi des objets et matériaux, par exemple dans le secteur du bâtiment et de la construction
- Adoption par Lorient Agglomération d'un Schéma des achats responsables (2023-2027) qui encourage les achats en économie circulaire, en faveur du réemploi, réduisant l'impact environnemental de nos déchets ou questionnant la fin de vie de nos biens et équipements
- L'écosystème économique et notamment AUDELOR, ALOEN et Lorient Technopole sont actifs sur les nouveaux modèles économiques avec des actions sur l'écoconception, l'économie de la fonctionnalité ou encore l'écologie industrielle et territoriale

Des pistes de progrès ont également été identifiées lors de l'audit. Elles permettront d'établir puis de mettre en œuvre le plan d'actions.

Parmi ces pistes de progrès, on peut citer :

- Mettre en place une gouvernance politique et technique et inscrire la politique d'économie circulaire dans l'ensemble des compétences exercées par Lorient Agglomération, et notamment celle de développement économique ou de l'habitat,

- Former et acculturer en interne aux enjeux de l'économie circulaire et de la préservation des ressources
- Optimiser la réduction, la collecte et la valorisation des déchets, en s'appuyant sur notre PLPDMA ou en réduisant l'impact environnemental de nos véhicules de collecte
- Développer une politique d'économie circulaire et de préservation des ressources auprès des acteurs économiques, en identifiant par exemple les filières stratégiques de notre territoire et en poursuivant notre politique d'achats durables
- Développer les outils financiers encourageant des pratiques en faveur de l'économie de ressources
- Développer la coopération en direction des acteurs du territoire, que ce soit le grand public, les communes ou les entreprises

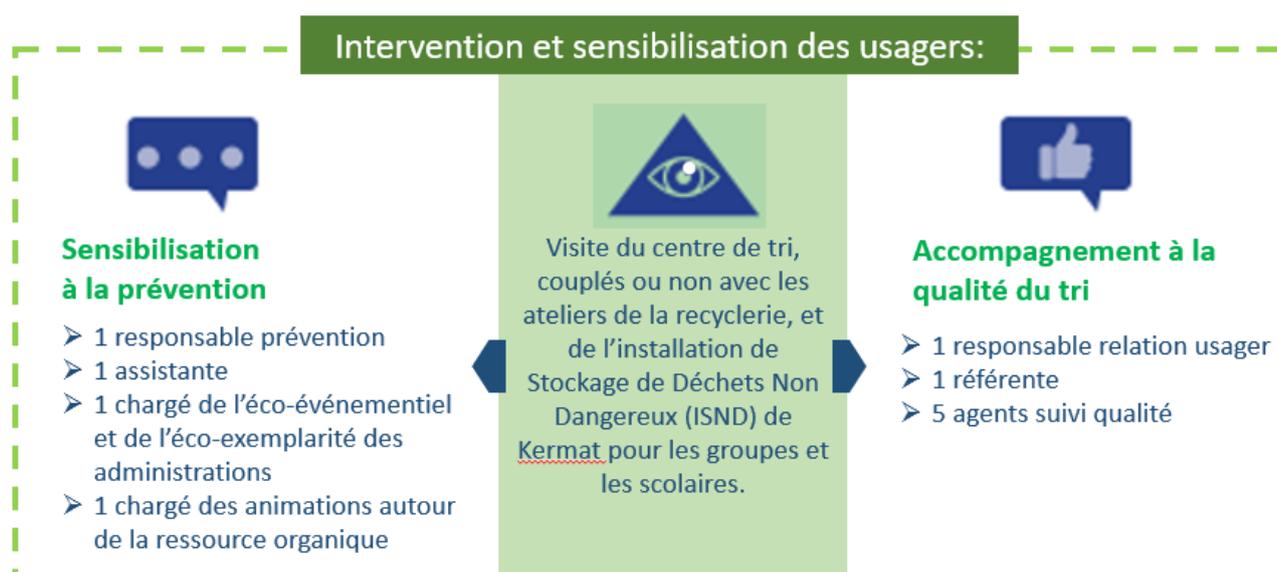
Les résultats de la mise en œuvre du plan d'actions seront de nouveau évalués lors d'un audit en 2027, dans une logique d'amélioration continue et qui permettra de postuler à la labélisation de l'engagement de Lorient Agglomération en faveur de l'Economie Circulaire et de la préservation des ressources.

III –LE SERVICE PREVENTION ET RELATIONS USAGERS

1- LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

L'élaboration des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement (modifié par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, art. 194, V). Pour se conformer aux objectifs réglementaires, mais également pour poursuivre la démarche exemplaire en matière de prévention de la production des déchets, Lorient Agglomération a adopté son PLPDMA par délibération du conseil communautaire du 5 avril 2022. L'année 2024 a constitué la troisième année de mise en œuvre des 6 axes et 20 fiches actions. Le bilan fait l'objet d'un rapport spécifique présenté en Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).

2- LA SENSIBILISATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS A LA PREVENTION ET LA QUALITE DU TRI



Accompagnement aux pratiques éco-responsables

➔ Education au développement durable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire :



Lorient Agglomération propose chaque année un programme d'éducation au développement durable aux écoles du territoire

➔ Évènementiel culture, sportif et associatif pauvre en déchet :

Afin de réduire la production de déchets sur les manifestations et de faciliter le geste de tri, Lorient Agglomération propose les services suivants :

Service de location et lavage de gobelets, vaisselle et carafes réutilisables : confié à l'ESAT Kerhoas **Services Prêt d'anneaux de tri pour l'évènementiel :** 25 dispositifs triflux pour l'extérieur (dont 5 sur Groix) et 5 dispositifs triflux pour l'intérieur, accompagnés de flammes pour permettre leur visibilité.

Animation d'un groupe d'échange en ligne

La labellisation « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » a permis en 2016 d'impulser et d'animer un groupe de discussion en ligne sur le réseau social Facebook :

« **Zéro déchet aggro de Lorient** » (<https://www.facebook.com/groups/952137548212868/>)

→ **1 400** internautes y sont inscrits

3- CONTACTER LA DIRECTION PREVENTION ET VALORISATION DES DECHETS



ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h
0 800 100 601

(appel gratuit depuis un poste fixe)



MAIL

Lien de contact site internet :

<https://www.lorient-agglo.bzh/lagglomeration/contact/#c725>
numerover@agglo-orient.fr



ADRESSE

Lorient Agglomération,
CS 20001,
56314 Lorient Cedex

FORMULAIRES SITE WEB:

<https://www.lorient-agglo.bzh/vos-services/tous-les-formulaires/>



BACS DE TRI

J'emménage dans une nouvelle construction et je souhaite m'équiper en bac de tri
Je souhaite remplacer un bac volé
Je souhaite faire réparer un bac cassé



DEMANDE DE SOUTIENS

Obtenir une aide à la location d'un broyeur de végétaux
Obtenir une aide à l'achat de composteur
Obtenir une aide à l'achat de poulailler
Obtenir une aide à l'achat de couches lavables
Obtenir une aide à l'achat de matériel de tonte mulching



COLLECTE DES ENCOMBRANTS A DOMICILE

Je souhaite bénéficier de la collecte de mes encombrants à domicile



DEMANDE D'ACCES EN DECHETERIE

Demande de badge d'accès en déchèterie
Pour les associations, administrations, professionnels ou communes – mail:
service-dechets@agglo-orient.fr



SUPPORTS D'INFORMATION

Je souhaite recevoir un ou des support(s) sur le tri et la réduction des déchets

INSCRIPTION

Inscription aux animations scolaires Gestion et prévention des déchets

IV – LES PROJETS DU SERVICE

CERTIFICATION ISO 9001

Suivi de la norme ISO 9001.

Le service de prévention et de valorisation des déchets est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité du service et de la satisfaction des usagers. Elle a été certifiée en 2020, puis novembre 2023. La visite de suivi année 1 a été validée en 2024.



RENOUVELLEMENT DU PARC AUTOMOBILE EN NOUVELLE ENERGIE

Poursuite du renouvellement du parc automobile - Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Objectif : Réduire les impacts environnementaux globaux (réduction des gaz à effet de serre) et locaux (réduction des particules fines, NOx, bruit). 100% renouvellement en 2030 sur un parc actuel de 33 véhicules dont 25 BOM – 1 commande d'un camion APV 32T en gaz en 2024

TRAVAUX AMENAGEMENT GROIX

Poursuite des travaux de réaménagement et de requalification de Kerbus

Objectif : Améliorer les accès d'entrée et la fluidité de la circulation

Création d'une nouvelle entrée, nouvel accès à la plateforme végétaux

Les derniers travaux se sont déroulés en 2024:

- Requalification de la zone de concassage avec définition d'un espace de dépôt et de reprise du gravât
- Réfection du haut et bas de quai avec amélioration des conditions de collecte sous abri des D3E et des déchets dangereux, huile minérale, emballages vides souillés
- Création d'un nouveau quai permettant une amélioration de la qualité du tri
- Travaux de voirie et de réseaux pour améliorer notamment la gestion des eaux pluviales

SCHEMA DIRECTEUR DECHETERIES

Objectif : Prévoir un équipement permettant un fonctionnement ouvert aux évolutions nouvelles en matière de REP (Responsabilité Elargie des Producteurs), de valorisation (plaques de plâtre, films plastiques, polystyrènes, etc.) ou de réemploi

Réorganiser l'accueil du public

Garantir et améliorer les conditions de sécurité et de sûreté pour les usagers et le personnel

Améliorer les conditions de travail pour les agents de déchèteries et les prestataires

Résoudre la saturation des sites de Ploemeur et Lorient Nord.

Dans ce cadre, une modification du périmètre régie / prestation a eu lieu le 1er juin 2024.



SCHEMA DIRECTEUR TRAITEMENT DES DECHETS

Modification du schéma de traitement des déchets

Concernant le traitement des DMR et des biodéchets dans l'objectif de limiter au maximum le recours à l'enfouissement et d'augmenter la valorisation énergétique du traitement des déchets (volonté des élus, projet de territoire) :

Arrêt de la stabilisation des déchets ménagers résiduels (DMR) et limitation de l'enfouissement à 50% des entrants autorisés, conduisant à transporter en Unité de Valorisation Energétique, dès 2025, de 15 000 tonnes par an de DMR (soit plus de 50% des DMR produits). Il est prévu un arrêt complet de l'installation de stockage des déchets inertes de Kermat entre 2033 et 2035.

Concernant les emballages : Réflexion sur la modernisation du centre de tri afin de développer la coopération des équipements de tri avec les EPCI voisins.

SCHEMA DIRECTEUR DE COLLECTE DE LA VILLE DE LORIENT

Objectif : La Ville de Lorient cherche à améliorer la qualité de son espace public. De nouveaux enjeux sont apparus sur l'organisation de la collecte en matière de cadre de vie et de propreté sur l'espace public. En 2024, une étude a été menée pour l'implantation des colonnes d'apport volontaire enterrées emballage et Déchet Ménager Résiduel en centre-ville.

ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA PRESERVATION DES RESSOURCES ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Dans le cadre du contrat d'objectifs territorial signé en 2023 avec l'ADEME, 2024 fut marquée par l'audit du référentiel Economie Circulaire. L'audit a permis d'évaluer les actions menées par Lorient Agglomération et ses partenaires et d'identifier les marges de progrès, qui alimenteront le plan d'actions des prochaines années et la demande de labellisation de la démarche de Lorient Agglomération.

PLAN DE LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES

Lorient Agglomération a conventionné en 2023 avec CITEO, avec une délibération en 2024, pour lutter contre les déchets abandonnés (déchets qui ne sont pas mis dans une corbeille de propreté ou dans un bac et qui constituent une pollution visuelle et environnementale). A ce titre, Lorient Agglomération est mandataire d'un groupement constitué par 24 communes du territoire, pour mettre en place le plan d'actions la période 2023-2025 reconductible.

ABAISSMENT DE FREQUENCE DE COLLECTE

Lorient Agglomération poursuit sa démarche d'optimisation des circuits de collecte des déchets, débutée en janvier 2017, en adaptant progressivement les fréquences de ramassage des poubelles aux nouvelles bonnes habitudes des habitants et à la production réelle des différents déchets. En juin 2024, Lanester est la 20ème commune à rejoindre le dispositif. L'objectif étant de diminuer les distances parcourues et ainsi les gaz à effet de serre.

V – LA SYNTHÈSE DES INDICATEURS

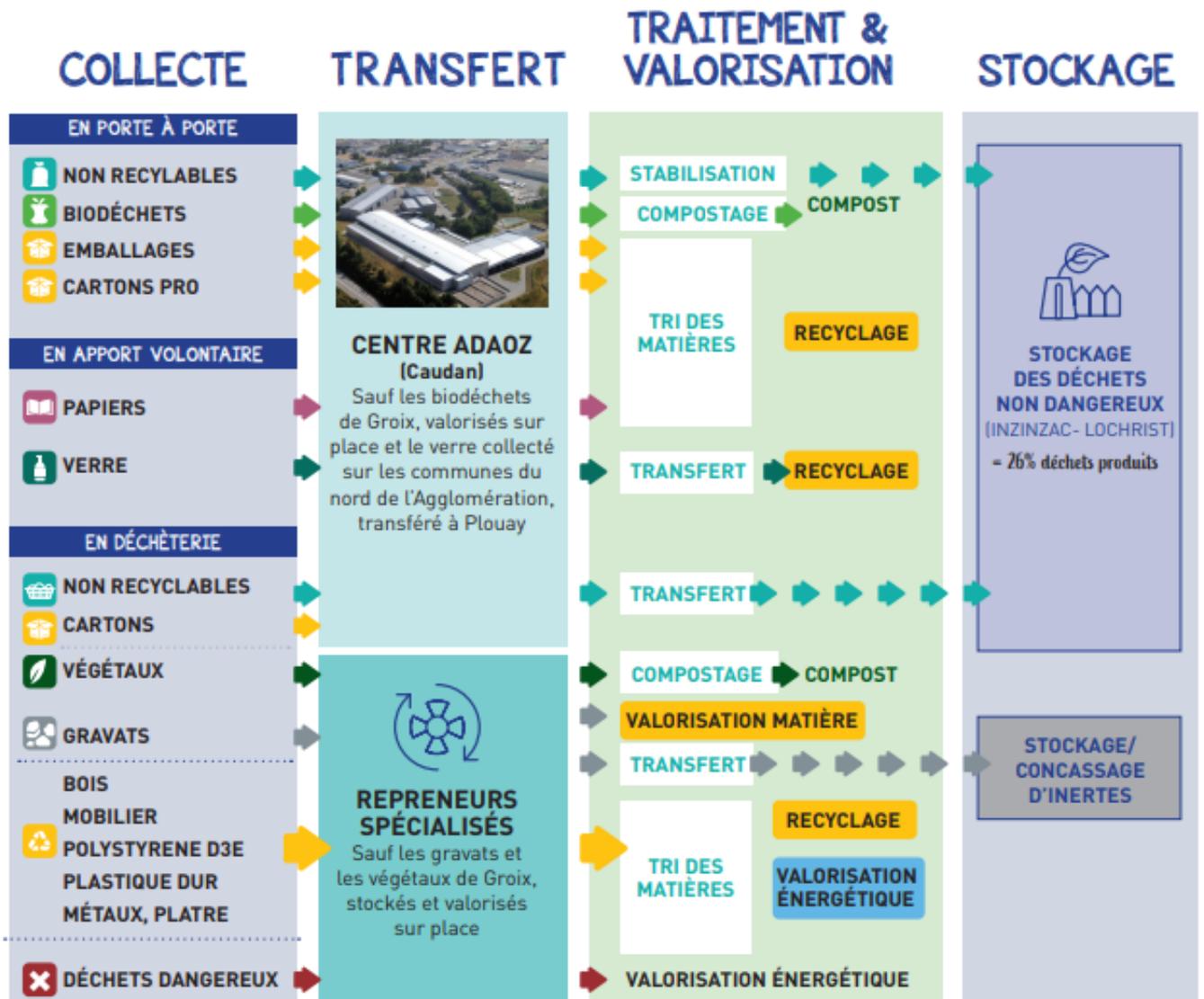
1- LE SCHEMA GENERAL DES PRINCIPAUX FLUX DE DECHETS



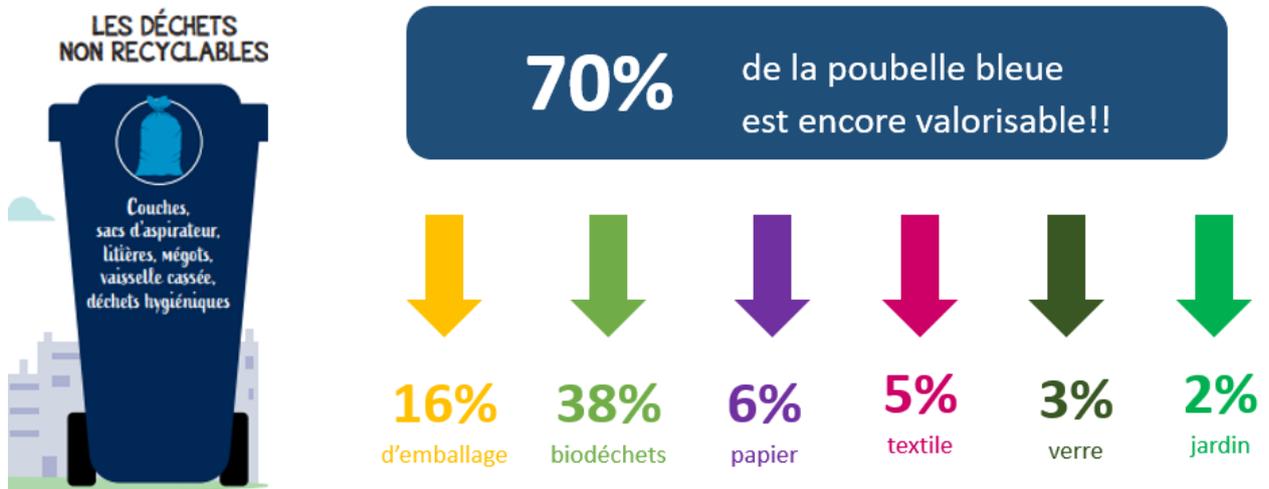
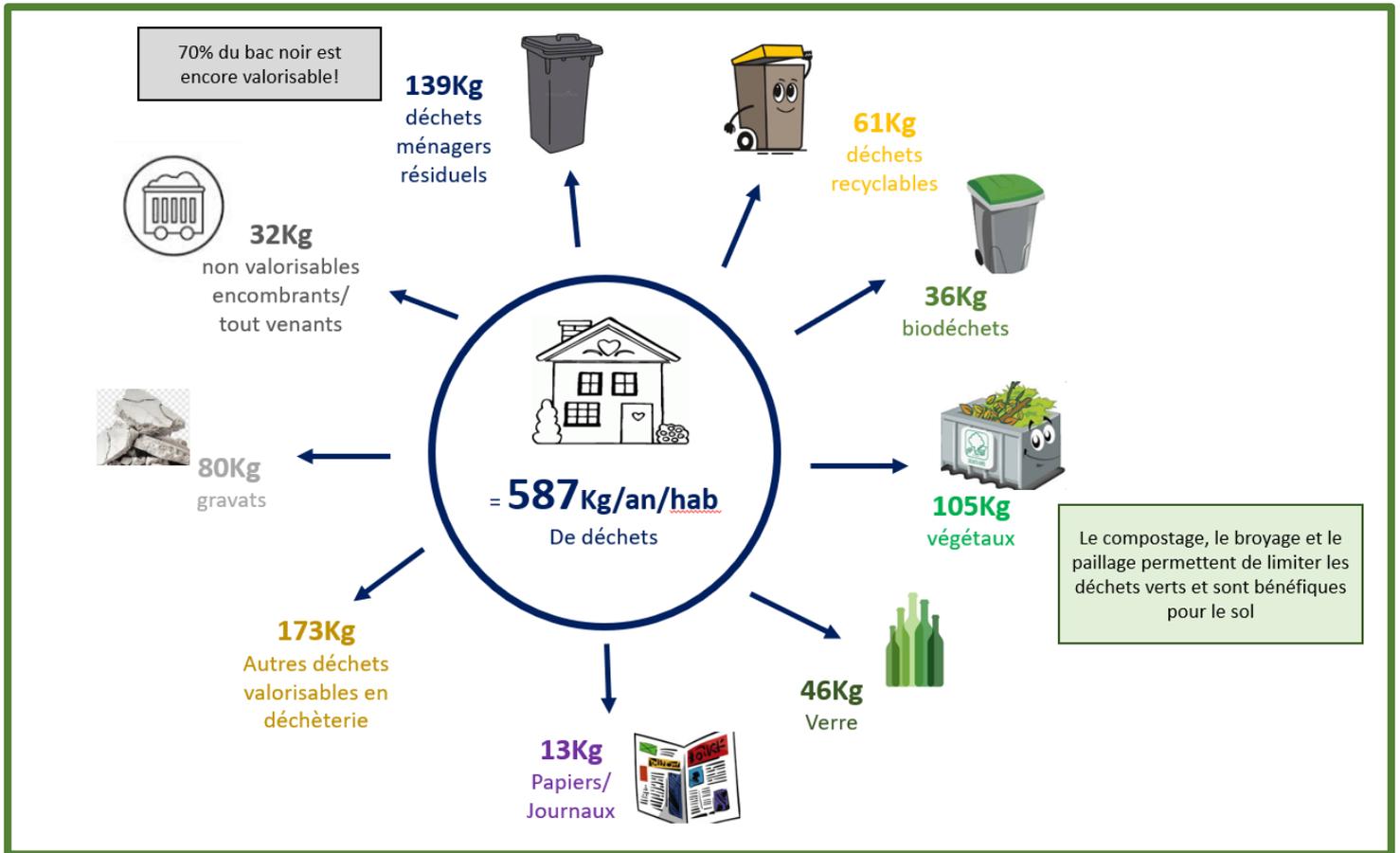
OBJECTIF

Valorisation matière maximale avec collecte en porte à porte des emballages et des biodéchets, et fabrication d'un compost AB

125 000 T de déchets ont été collectés en 2024



2- LA PRODUCTION D'UN USAGER – en Kg/an/habitant

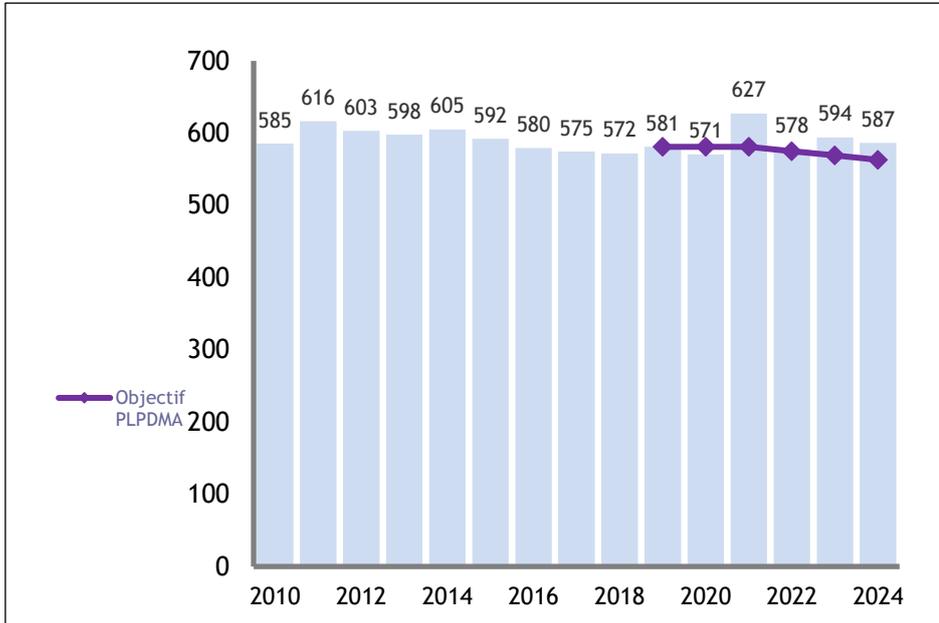


*D'après les résultats de caractérisation de 2023

Le tri à la source est l'élément essentiel de la valorisation

3- LA VARIATION DES QUANTITES DE DECHETS COLLECTES

→ Evolution du ratio de collecte des déchets de 2010 à 2024



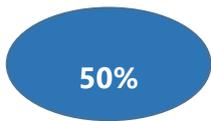
La production de déchets diminue de

1%

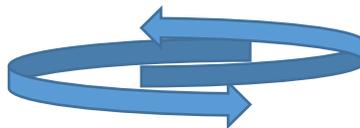
par an, par habitant par en par rapport à 2023

4- LA REPARTITION DES COLLECTES

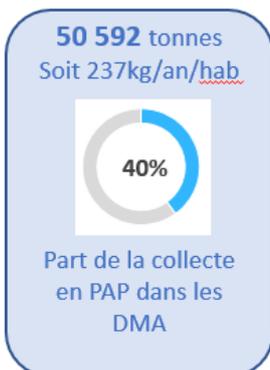
Depuis 2010, la part de collecte en déchèterie augmente et celle de la collecte en PAP diminue. En 2024, la quantité de déchets collectée en déchèterie est aussi importante que celle collectée en Port à Porte et en AOPV.



Collecte en PAP et APV



Collecte en déchèterie



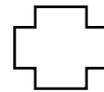
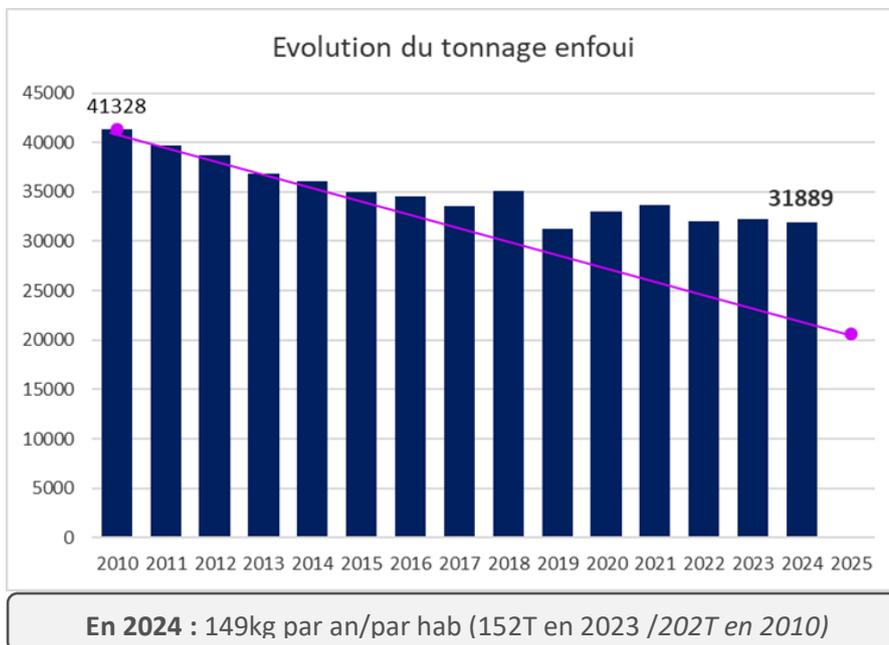
5- UNE VALORISATION MATIERE IMPORTANTE

65,8%

La loi de transition énergétique pour une croissance verte (LTECV) définit plusieurs taux de valorisation, calculés sur la base des tonnages de déchets non dangereux non inertes orientés vers des installations de traitement – Objectif à 65% pour 2025

6- UNE MODIFICATION DU SCHEMA DE TRAITEMENT

La fin d'année 2024 a été marquée par l'arrêt de la stabilisation dans le schéma de traitement de nos déchets ménagers résiduels (DMR) et en parallèle, d'un dévoiement d'une partie de ces déchets vers des unités de valorisation énergétique situées à proximité (Finistère).



7 898T

DMR envoyées en valorisation énergétique

Soit 33% des DMR réceptionnés

→ Légère diminution du tonnage de déchets enfouis en 2024, car dévoiement de 7 898T en Unité de Valorisation Énergétique (UVE).

La courbe représente l'objectif de la loi transition énergétique qui prévoit une diminution des déchets enfouis de 50% en 2025, base 2010.

Cet objectif sera atteignable par plusieurs actions simultanées :

- Une mise en œuvre de prévention et réduction des déchets par les usagers
- Une amélioration de la qualité du tri
- Une diminution de la capacité des entrants sur le site, commencé fin 2024.

VI – LES INDICATEURS PAR SERVICE

1- LA COLLECTE EN PAP

1-1 Présentation du service

→ Les flux collectés :

3 flux collectés en porte à porte pour tous les usagers : Toutes les habitations sont équipées des 3 poubelles de tri.



(estampillés).

Exceptions :

Certains grands ensembles de Lorient, Lanester et quelques points spécifiques de l'île de Groix sont exceptionnellement équipés de colonnes enterrées pour les emballages et les déchets ménagers.

Des bacs de regroupement sont mis en place en campagne principalement pour éviter les manoeuvres dangereuses, et en ville, les adresses ne pouvant réellement pas stocker des bacs sont dotées en sacs jaunes et noirs

Seuil de collecte :

Pour les professionnels
Max 10 000L / sem
Sauf certains
Établissements publics ou évènements structurants du territoire

Biodéchets pour les métiers industriels de l'agro alimentaire
Max 10 salariés
Condition de maintien en qualité du compost réalisé avec les biodéchets

Spécificités :

Collecte du papier pour certaines administrations et structures publiques

Collecte du carton pour les professionnels en bordure de la RN165 et sur le Centre ville de Lorient – Max 5 000L /sem

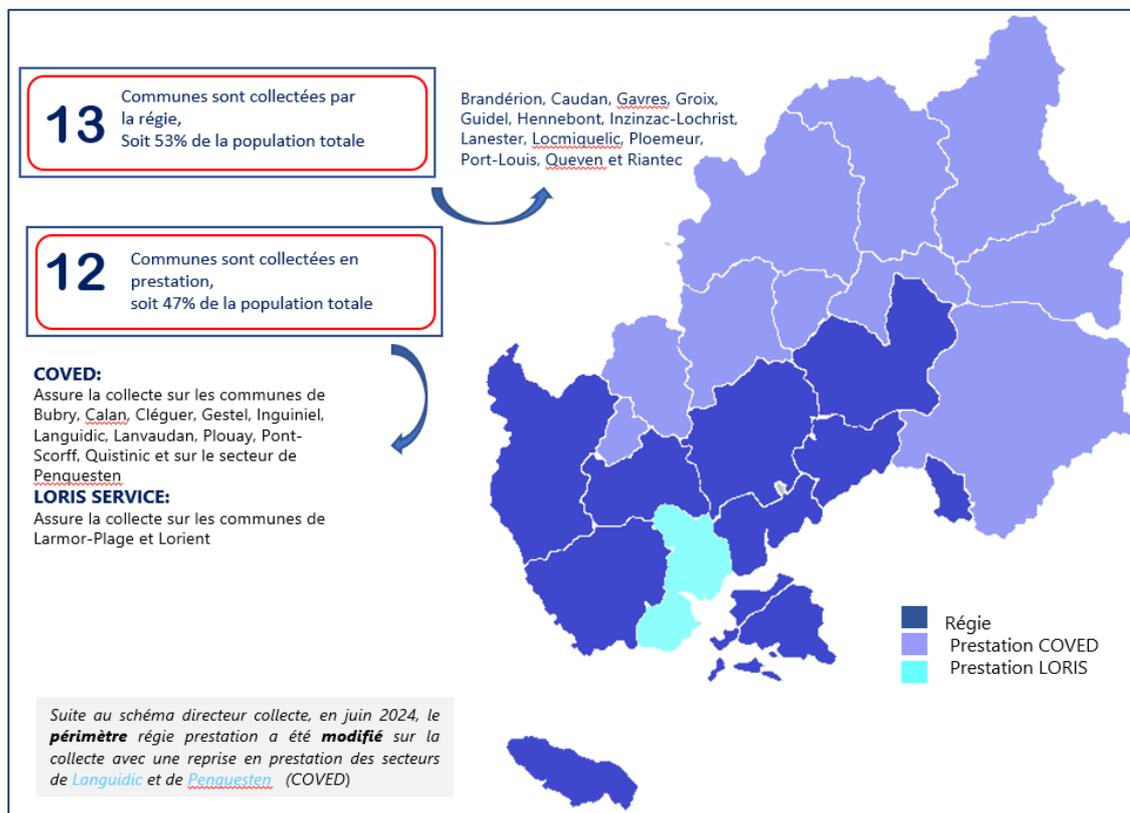
Collecte des encombrants (participation des usagers de 10€/collecte pour 3m3 – sur devis pour plus avec un maximum de 6m3)- sur inscription et à domicile
Réalisé par le Comptoir du Réemploi (hors Groix)

→ Les fréquences de collecte

 <p>BIODÉCHETS</p> <p>FRÉQUENCE GÉNÉRALE</p> <p>1 fois par semaine</p> <p>EXCEPTION</p> <p>2 fois par semaine pour certains professionnels (métiers de bouche : restaurants, restaurations collectives, cantines ...)</p>	 <p>TOUS LES EMBALLAGES</p> <p>FRÉQUENCE GÉNÉRALE</p> <p>1 fois par semaine pour les communes à forte densité de Lanester, Larmor Plage, Lorient, Plœmeur et Groix (été).</p> <p>1 fois tous les 15 jours sur les autres communes.</p> <p>EXCEPTION</p> <p>2 fois par semaine dans le centre-ville de Lorient</p> <p>1 fois par semaine pour certains grands ensembles, certains gros producteurs, certains professionnels du tourisme et certains professionnels assujettis à la redevance spéciale pour les communes dont la fréquence générale est d'une fois tous les 15 jours.</p>	 <p>LES DÉCHETS NON RECYCLABLES</p> <p>FRÉQUENCE GÉNÉRALE</p> <p>1 fois par semaine sur 7 communes (Gâvres, Groix (été), Guidel, Lanester, Larmor Plage, Lorient et Plœmeur) ainsi que dans les centres villes d'Hennebont et de Port-Louis.</p> <p>1 fois tous les 15 jours sur 18 communes (Brandérion, Bubry, Calan, Caudan, Cléguer, Gestel, Hennebont, Inguiniel, Inzinzac Lochrist, Languidic, Lanvaudan, Locmiquélic, Plouay, Pont Scorff, Port-Louis, Queven, Quistinic, Riantec + Groix (hiver))</p> <p>EXCEPTION</p> <p>1 à 2 fois par semaine pour certains collectifs.</p> <p>2 à 3 fois par semaine pour certains professionnels assujettis à la redevance spéciale, et pour les équipements touristiques pendant la saison (campings, résidences de vacances, ...).</p>
---	---	---

*Modification le 3 juin de la fréquence de collecte des Déchets non recyclables sur Lanester en 1 fois tous les 15 jours.

→ Les modalités d'exploitation du service



1-2 Les indicateurs du service :

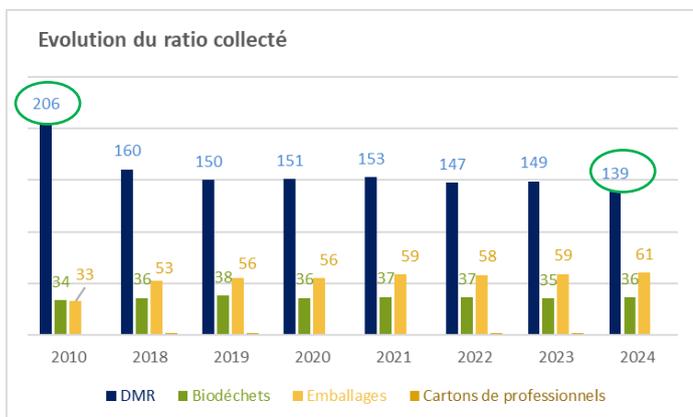
→ Parc BOM et kilométrage parcouru sur l'année :



→ Données chiffrées :

Flux/Années	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2010/2024	Évolution 2023/2024
Déchets Ménagers Résiduels - DMR	42 101	31 278	31 620	32 106	31 083	31556	29589	-30%	-6%
Biodéchets	6 936	8 027	7 591	7 812	7 713	7518	7773	12%	3%
Emballages	6 806	11 621	11 650	12 357	12 334	12546	12907	90%	3%
Cartons de professionnels	221	517	355	364	375	403	323	46%	-20%
TOTAL collecte en PAP	56 064	51443	51 216	52 639	51 505	52 023	50 592	-10%	-3%

→ Evolution du ratio:



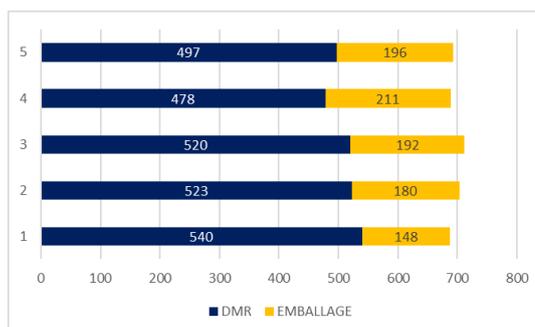
Le **ratio de production par an et par habitant** a diminué de **33%** en **DMR** depuis 2010, et **augmenté de 85%** en **emballage**, notamment grâce à la mise en place en 2017 des extensions de consignes de tri.

La part des Emballages est de 26%, celle des Biodéchets de 15% et celle des DMR de 58%

Au 01/01/2014, la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient et la Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet ont fusionné. Les tonnages ont été additionnés entre 2010 et 2013.

→ **Détail de la collecte en PAP sur Groix :**

Sur l'île, la part des Emballages est de 28% (contre 31% en 2023), avec 48 transferts de bennes emballage et 59 d'OMR ;



2- LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

2-1 Présentation du service

PAPIER

Environ 500 colonnes

Bouteilles, bocaux,
pots en verre, ...

VERRE

Environ 700 colonnes

Bouteilles, bocaux,
pots en verre, ...

+

50 colonnes DMR

47 colonnes EMB

Sur certains
secteurs composés
à majorité
d'habitats verticaux

Environ 1 200 colonnes sur le territoire



Consultables sur le lien suivant :

<https://www.lorient-agglo.bzh/vos-services/dechets/collecte-et-tri-des-dechets/>

2-2 Les indicateurs du service

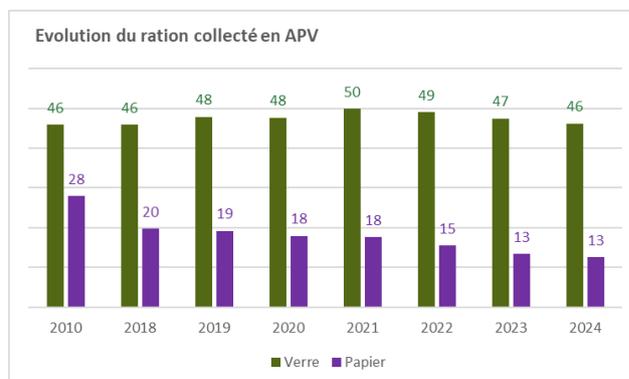
La collecte des apports volontaires est organisée avec 6 camions en régie.

→ Evolution des déchets collectés via les collectes de proximité :

Flux/Années	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2010/2024	Évolution 2023/2024
Verre	9 404	9 991	9 984	10 502	10 346	10 062	9 863	5%	-2%
Papiers Magazines Journaux	5 709	4 010	3 753	3 694	3 266	2 847	2 691	-53%	-5%
TOTAL	15 113	14 001	13 737	14 196	13 612	12 909	12 554	-17%	-3%

9 863 tonnes de verre et 2 691 tonnes de papier ont été collectées sur l'ensemble du territoire, soit :

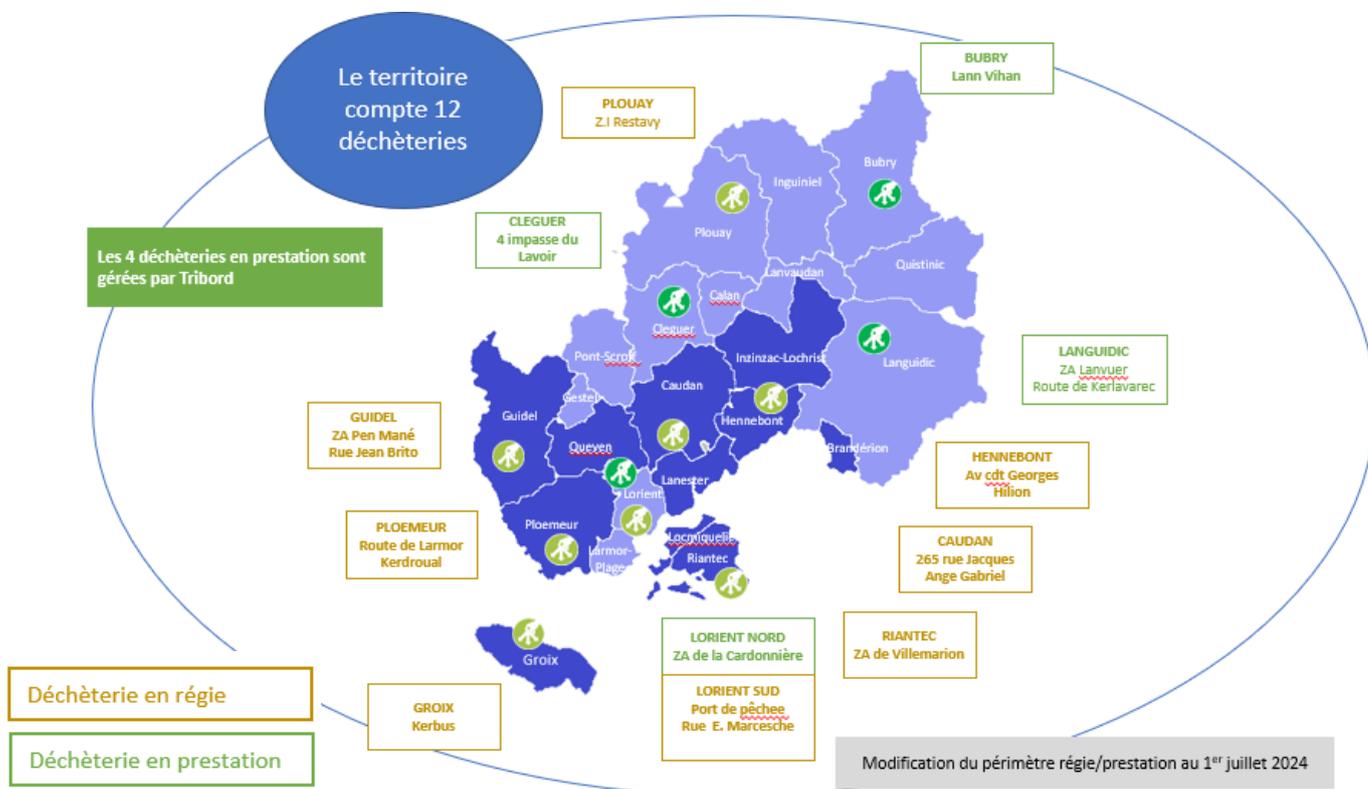
- Baisse de 2 % pour le verre,
- Baisse de 5 % pour le papier par rapport à 2023, et de 53% par rapport à 2010, due à la modification des usages et à la dématérialisation des informations .



3- LA COLLECTE EN DECHETERIE

3-1 Présentation du service

→ Localisation des déchèteries et modalités d'exploitation:



§

→ **Usagers acceptés et modalités d'accès** : Les 12 déchèteries du territoire sont accessibles uniquement avec un badge d'accès, disponible sur simple demande sur le site internet, avec présentation d'un justificatif de domicile.

SONT ACCEPTES SUR TOUTES LES DECHETERIES	
Les particuliers	Résidant sur le territoire de Lorient Agglomération Accès gratuits sur tous les jours et heures d'ouverture
Les particuliers payés en chèque emploi services universels	Accès gratuit en semaine, interdit le week-end
Les associations, entreprises sociales, services techniques	Conventionnement nécessaire avec modalités d'accès et de facturation
A BUBRY, PLOUAY et GROIX – Les professionnels	Après accord par signature d'une convention pou les professionnels, et selon une tarification spécifique votée annuellement

Horaires déchèteries aux particuliers

Continent : 10h-12h30/14h-18h
(fermeture des portes 15 mins avant)

Groix : Du mardi au jeudi : 13h30-17h/samedi : 9h30-12h30/13h30-17h
(Du 15 avril au 15 septembre, ouverture supplémentaire le vendredi de 9h30 à 12h30)

Suite au schéma directeur des déchèteries, des modifications de jours et heures d'ouverture ont été apportés au 1^{er} juillet 2024 :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
BUBRY	Vert	Rouge	Rouge	Vert	Rouge	Vert	Rouge
CAUDAN	Vert	Vert	Vert	Rouge	Vert	Vert	Rouge
CLEGUER	Rouge	Vert	Rouge	Vert	Rouge	Vert	Rouge
GUIDEL	Rouge	Vert	Vert	Rouge	Vert	Vert	Rouge
HENNEBONT	Rouge	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Rouge
LANGUIDIC	Vert	Rouge	Vert	Rouge	Rouge	Vert	Rouge
LORIENT NORD	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Rouge
LORIENT SUD	Rouge	Vert	Vert	Rouge	Vert	Vert	Rouge
PLOEMEUR	Vert	Rouge	Vert	Vert	Vert	Vert	Rouge
PLOUAY	Rouge	Vert	Rouge	Rouge	Vert	Vert	Rouge
RIANTEC	Rouge	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Rouge

Fermeture les dimanches et les jours fériés.

→ Volumes acceptés

Pour ne pas perturber les enlèvements à cause de dépôts trop importants, le volume des déchets est limité pour tous les usagers :

Bois / déchets verts / cartons / meubles et literies / autres déchets non recyclables « tout-venant »	3 m ³ maximum par jour
Gravats	1 m ³ maximum par jour

→ Déchets acceptés en déchèterie:



→ **Déchets refusés en déchèterie**



3-2 Les indicateurs de la collecte en déchèterie :

→ **Les tonnages collectés en déchèterie**

Flux/Années	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2010/2024	Évolution 2023/2024
Végétaux	15 084	20 080	17 900	21 505	17 837	21237	22296	48%	5%
Non recyclables	9 548	6 350	6 039	6 538	5 580	6010	6818	-29%	13%
Cartons	1 112	1 224	1 268	1 484	1 351	1333	1427	28%	7%
Bois	4 138	4 422	4 477	4 905	3 946	4060	4087	-1%	1%
Ferrailles	2 405	2 642	2 669	2 850	2 336	2369	2557	6%	8%
Gravats	15 605	14 832	15 744	20 538	18 924	18758	17083	9%	-9%
Déchets dangereux des ménages - DDM	260	431	569	560	510	528	582	124%	10%
Déchets d'équipements élect. & électro. – D3E	471	1950	1 786	1932	1 688	1752	1963	317%	12%
Mobilier	0	3 607	3 652	4310	4 170	4307	4639	/	8%
Plâtre	0	243	408	435	429	459	460	/	0%
Plastique dur					115	74	45	/	-39%
Polystyrène						5	13	/	155%
TOTAL déchèteries	48 623	55 781	54 512	65 057	56 886	60 892	61 970	27%	2%

Sur les déchèteries, les tonnages ont augmenté de 2%, notamment à cause de l'augmentation des non recyclables (13%) et des végétaux de 5%. Depuis 2010, l'augmentation totale est de 27%, avec une hausse de 48% des végétaux.

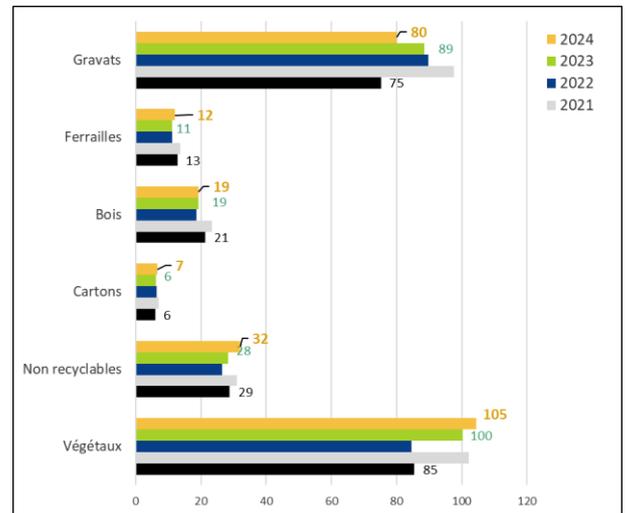
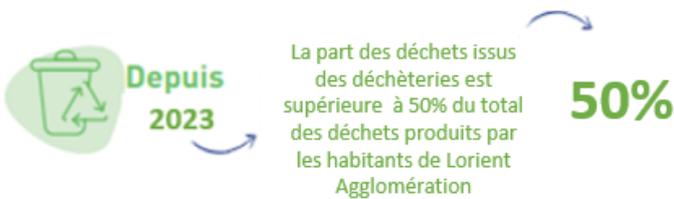
On constate cette année une diminution des gravats de 9%, peut-être due à la mise en place d'un système de badges d'accès aux entrées des sites permettant d'empêcher les dépôts de déchets aux professionnels et aux habitants hors du territoire.

→ **La répartition des flux collectés**

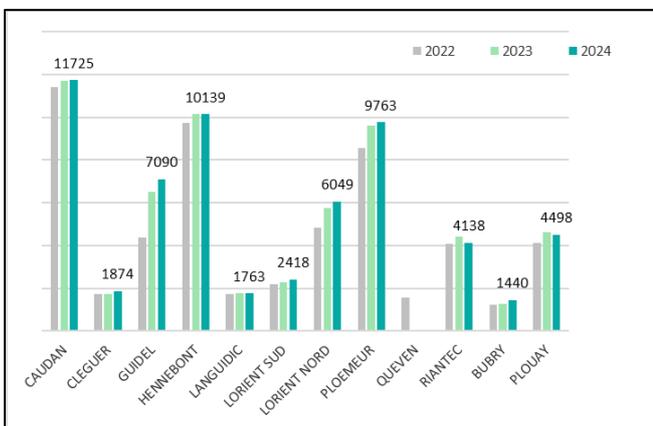
En 2024, environ 62 000 tonnes de déchets ont été collectées sur les 12 déchèteries du territoire. C'est environ 1 000 tonnes de plus que l'an passé.



→ **Evolution du ratio de collecte des principaux flux :**



→ **La répartition des apports par site**



Caudan est le site qui enregistre les apports les plus importants en 2024.

Hennebont, Ploemeur et Guidel sont les deuxièmes, troisièmes et quatrièmes déchèteries les plus importantes en termes de tonnages collectés. (Identique à 2023)2

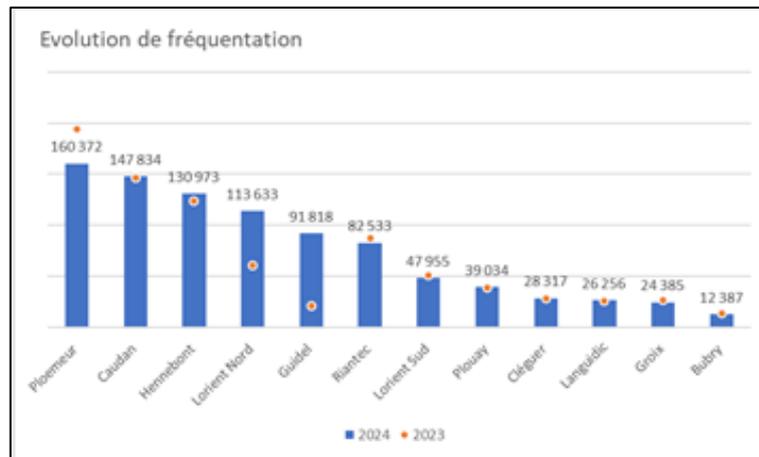
Caudan et Hennebont collectent plus de 10 000T/an

→ La fréquentation des déchèteries

La mise en place de la gestion informatisée des accès permet de quantifier le nombre de passages journaliers sur chaque déchèterie.

Ces indicateurs permettent d'analyser le comportement des usagers en fonction de leurs communes et le taux de fréquentation de chaque déchèterie en fonction des jours et horaires d'ouverture.

Nombre total de passage par déchèterie sur 2024 comparativement à 2023



Les déchèteries de Ploemeur, Caudan et Hennebont et Lorient Nord sont les déchèteries ayant eu la plus forte fréquentation. (Plus de 100 000 passages par an avec 160 000 passages pour Ploemeur)

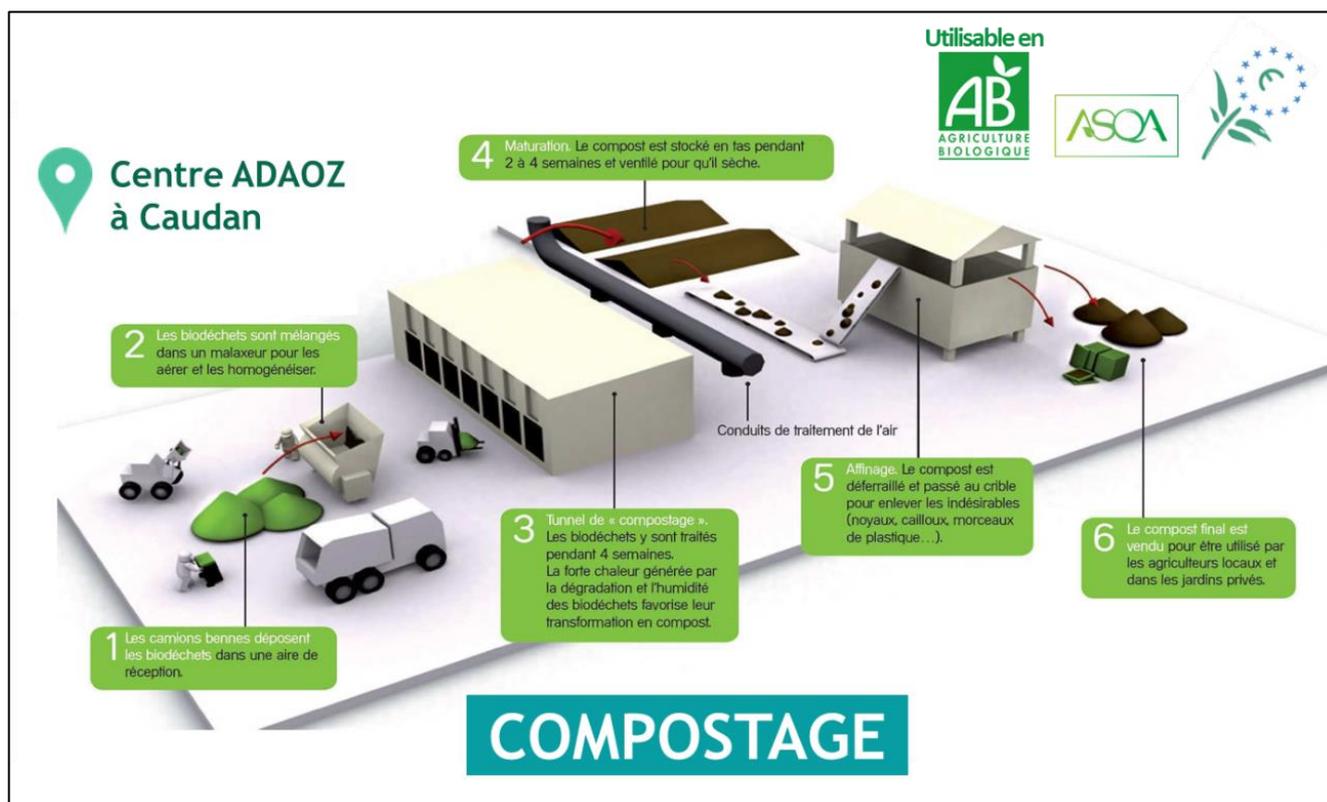
Suite à des problèmes de serveur en 2023, les données des déchèteries de Guidel, Lorient Nord et Groix n'étaient pas consolidées. Idem en 2024 sur Ploemeur et Guidel

VII – LE TRI, LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION

Les élus de Lorient Agglomération ont fait le choix de positionner au maximum les installations de traitement des déchets sur le territoire pour des raisons de responsabilisation et de maîtrise des coûts mais aussi pour favoriser les emplois locaux, en valorisant l'insertion professionnelle.

Ainsi, les principales installations de tri et de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés appartiennent à Lorient Agglomération et la majorité des filières de recyclage ou d'élimination se situent sur le territoire.

→ L'unité de compostage



L'année 2024 a été marquée au 1^{er} trimestre par la réalisation de travaux d'optimisation de la ventilation sur l'ensemble des tunnels de biodéchets permettant des économies en termes de consommation énergétique et d'améliorer l'hygiénisation du compost produit. Ainsi, à partir d'avril 2024, les biodéchets temporairement transférés sur la plateforme de Pont-Scorff ont pu réintégrer le site de Caudan.

Le compost obtenu est utilisable en Agriculture Biologique et a obtenu le label ASQA, gage de qualité.

Près de 100 % du compost est valorisé auprès d'agriculteurs locaux.

- Le reste est distribué gratuitement aux usagers lors de manifestations communales ou vendu en sac de 40 litres au comptoir du réemploi.
- L'unité de compostage est située au centre ADAOZ à Caudan.
- Elle est exploitée par la société GEVAL. La commercialisation est à la charge du prestataire.

→ La plate-forme de compostage de Groix

Les biodéchets et végétaux de Groix sont compostés sur place au niveau de la plate-forme de compostage qui jouxte la déchèterie.

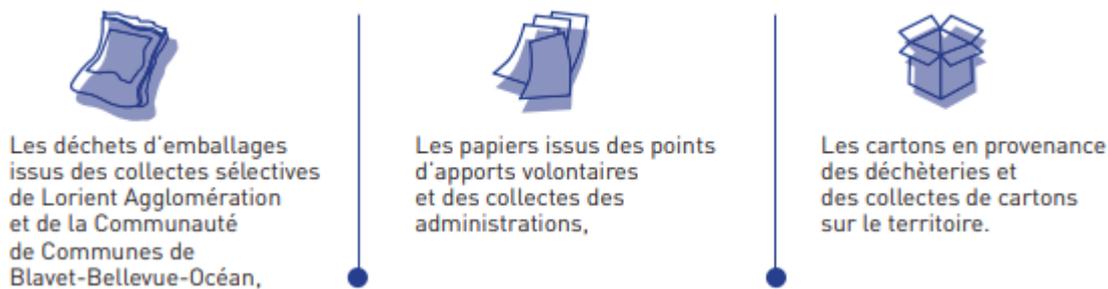
Les biodéchets sont déposés, après chaque collecte, sur la plateforme et recouverts de structurants constitués de végétaux broyés de la déchèterie de Groix. Après une phase de fermentation en andain, les biodéchets et leur structurant sont mélangés, et remis en andains. Les andains sont retournés trois fois, afin que le processus de décomposition soit homogène. Le compost obtenu est ensuite tamisé.

Le compost biodéchet fait l'objet d'une certification NFU 44-051 type 5 et est distribué aux usagers.

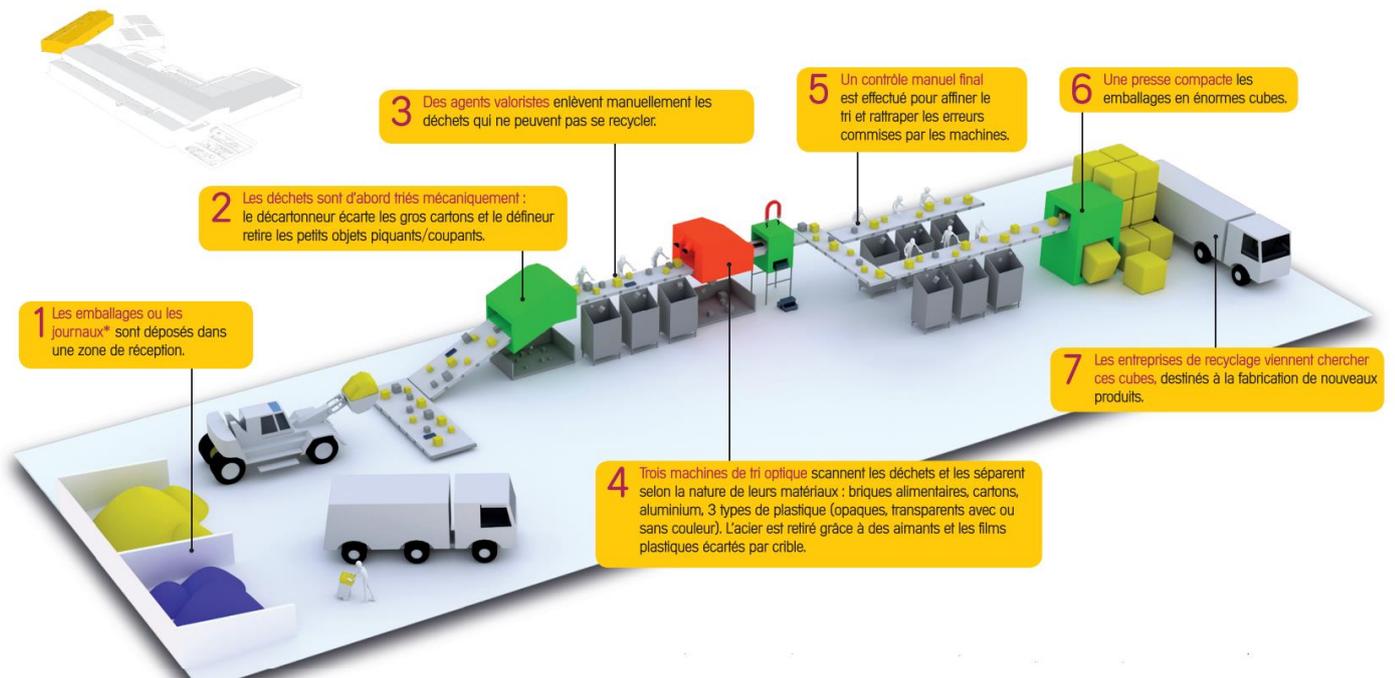
Le compost des végétaux, de type 7, est criblé et est distribué aux agriculteurs ou, à défaut, aux usagers de l'île.

→ Le centre de tri

Le centre de tri accueille :



L'équipement est exploité par les Ateliers du Pays Fouesnantais, entreprise d'insertion.



La majorité des filières sont prises en charge par des éco-organismes. Pour les emballages, Lorient Agglomération a conventionné avec l'éco-organisme CITEO qui verse ainsi trimestriellement des soutiens pour financer la collecte et le tri des emballages et papiers réalisés. Ces soutiens sont attribués en fonction des quantités triées et de la qualité des matières triées, directement dépendant de la qualité du tri par les usagers.

Les emballages, mis en balles partent vers les repreneurs suivants :

FLUX	REPRENEURS	FLUX	REPRENEURS
Acier	Guyot Environnement	Plastiques	Valorplast
Aluminium	Guyot Environnement	Papiers	SUEZ Cellulose de la Loire
Briques alimentaires	PAPREC	Verre	Verralia
Cartons / cartonnettes	PAPREC		

→ **Le stockage du verre avant transit :**

Les emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux) sont collectés en apport volontaire sur tout le territoire. Il existe 2 points de stockage et de regroupement du verre :

- Sur le site ADAOZ à Caudan,
- Et sur Plouay pour les communes du nord du territoire.

Le verre est ensuite recyclé par VERRALIA (filiale garantie par CITEO).

→ **L'unité de stabilisation des déchets ménagers résiduels**



Jusqu'à fin 2024, les Déchets Ménagers Résiduels (DMR) étaient vidés en fosse à l'Unité de Traitement Biologique de Caudan et traités par stabilisation biologique avant d'être enfouis sur l'ISDND de Kermat à Inzinzac Lochrist.

L'arrêt de la stabilisation a impliqué un envoi des déchets ménagers bruts vers le centre d'enfouissement, mais également, en unité de valorisation énergétique.

→ **L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux d'Inzinzac Lochrist**

Les déchets stabilisés issus de l'Unité de Traitement Biologique de Caudan sont enfouis au centre de stockage d'Inzinzac-Lochrist. En moyenne, chaque jour, 8 semi-remorques de 20 tonnes apportent des déchets destinés à l'enfouissement.

Au centre de stockage de Kermat, les déchets sont stockés dans des alvéoles dont les parois sont constituées de plusieurs couches de protection imperméables.

Depuis fin 2024, les déchets enfouis ne sont plus stabilisés.

→ **Les déchets issus des déchèteries**

→ **Les déchets non recyclables**

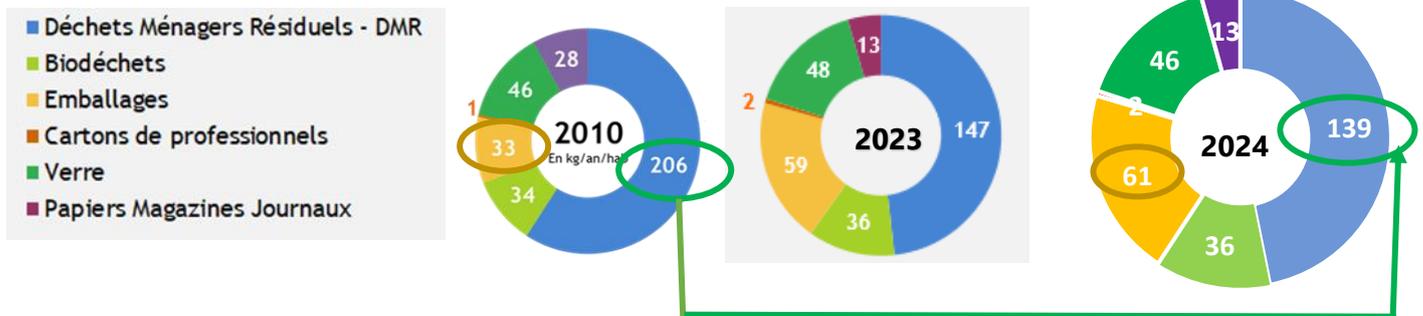
Ces déchets sont regroupés dans le hall de regroupement et de transfert de Caudan. Ils sont ensuite envoyés vers l'ISDND de Kermat à Inzinzac-Lochrist, sans tri complémentaire.

→ Les autres déchets

	REPRENEURS	ECO-ORGANISMES
Métaux	GEVAL Pont-Scorff Guyot environnement Kervignac	/
Bois	VEOLIA, Hennebont GEVAL, Pont Scorff (bois issu de Groix)	/
Gravats	ATRED Valorisation à Languidic Groix : stockage temporaire sur le site de Kerbus	/
Déchets végétaux	Plateforme de compostage - GEVAL Pont-Scorff Plateforme de Plouay exploitée par les recycleurs Bretons Groix : Broyage sur le site de Kerbus	/
Déchets d'éléments d'ameublement	SUEZ, Lanester	ECOMAISON
Textiles	RETRITEX, Pontivy	REFASHION
Plâtre	VEOLIA, Hennebont	/
Cartons	REVIPAC	CITEO
Batteries	GDE à Kervignac	/
Déchets d'équipement électrique et électronique	VEOLIA, Lorient RETRILOG, Lorient	ECOSYSTEM
Piles et accumulateurs	COREPILE	COREPILE
Déchets diffus spécifiques	Déchèteries du continent : Plateforme de regroupement TRIADIS Service, Saint Jacques de la Lande Déchèterie de Groix : VEOLIA Propreté (SARP)	ECODDS
Lampes et néons	ECOSYSTEM (ex RECYCLUM)	ECOSYSTEM
Plastiques durs	/RETRILOG	/
Polystyrène	RETRILOG	

VIII – LES INDICATEURS DE LA QUALITE DU TRI

Depuis 2010, de plus en plus d’usagers trient leurs déchets et cela se répercute sur les ratios Kg/an/hab .



L’amélioration du geste de tri est visible par la baisse du ratio collecté en déchets ménagers résiduels (poubelle bleue) par an/hab (139kg/an/hab au lieu de 206, soit une baisse de 33%) au profit des collectes de tri sélectif, notamment l’emballage qui a augmenté de 85%. La baisse du tonnage de papier collecté est liée à une tendance globale à l’échelle nationale et non au seul geste de tri des usagers du territoire

1- LES INDICATEURS DE LA QUALITE DU TRI A LA COLLECTE

→ Part des déchets valorisables dans la poubelle bleue :

Les caractérisations sont effectuées selon la méthodologie et le protocole établis par l’ADEME.

Taux de déchets valorisables d’après les caractérisations réalisées :

Depuis 2016, une baisse très progressive de la part de déchets résiduels dans le bac bleu est constatée, mais une part importante de déchets valorisables reste à capter.

En 2024, 8 caractérisations ont eu lieu sur des communes rurales, urbaines et mixtes. L’objectif était de déterminer la part recyclable écartée du bac jaune (pas d’analyse du biodéchet).

14,4% D’emballages sont retrouvés dans le bac d’ordures ménagères résiduelles

→ Taux de refus sur le bac jaune :

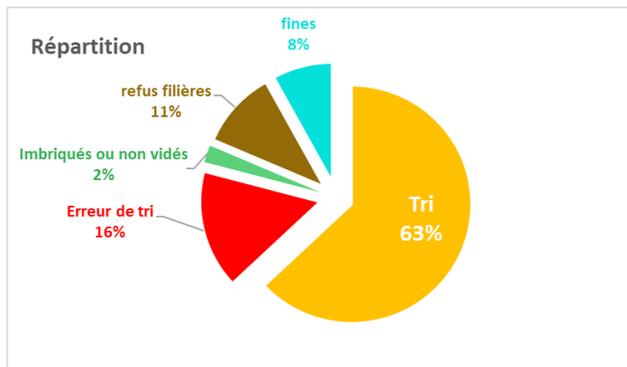
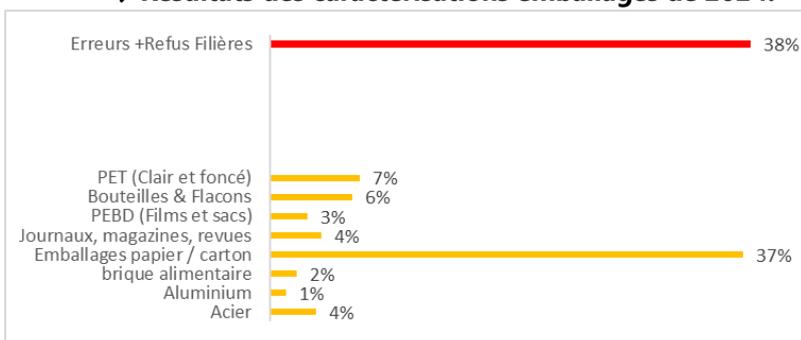
Les données présentées ici sont extraites des caractérisations réalisées hebdomadairement sur la poubelle jaune par le service déchets de Lorient Agglomération. Ces caractérisations sont la photo, à un moment donné, de la qualité du tri d’une tournée de collecte des emballages. Leur résultat, s’il n’est pas satisfaisant, permet de cibler des suivis de collecte et des campagnes de communication sur les consignes de tri : chaque tournée est

caractérisée à deux reprises avec 8 semaines d'intervalles pour apporter des mesures correctives sur le terrain. Un suivi des actions correctives est réalisé.

CITEO impose un minimum de 18 « prélèvements caractérisés » pour les emballages par an. Le marché passé avec Les Ateliers Fouesnantais / Ecotri intègre 52 caractérisations réalisées au centre de tri ADAOZ, soit 3 fois plus que l'exigence de CITEO.

Les tournées caractérisées sont ciblées en fonction des besoins du service.

→ Résultats des caractérisations emballages de 2024:



En 2023, le taux de refus sur le bac jaune est de **36%** (34% en 2023). Il est au-dessus de la moyenne nationale.

Ce taux de refus comprend les erreurs de tri des usagers (environ 16%), du verre, des emballages imbriqués ou non vidés, des refus filières et les fines (taille inférieure à 6 cm pour être triées et valorisées).

2- LES INDICATEURS DE LA QUALITE DU TRI EN DECHETERIE

→ Évolution du ratio déchets non recyclables

Ce ratio permet d'évaluer l'amélioration du geste de tri sur les différentes déchèteries. En 2024, les déchets non recyclables représentent 30 % des déchets collectés hors végétaux et gravats.

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
31%	34%	30%	29%	28%	28%	29%	30%

Plusieurs leviers ont été mis en place et se poursuivent afin d'améliorer ces ratios :

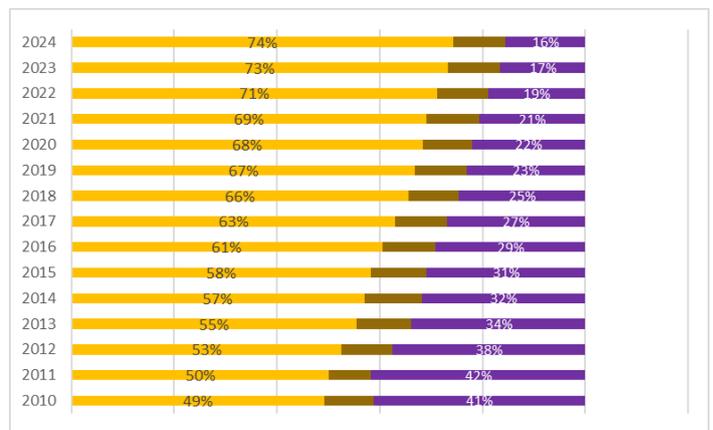
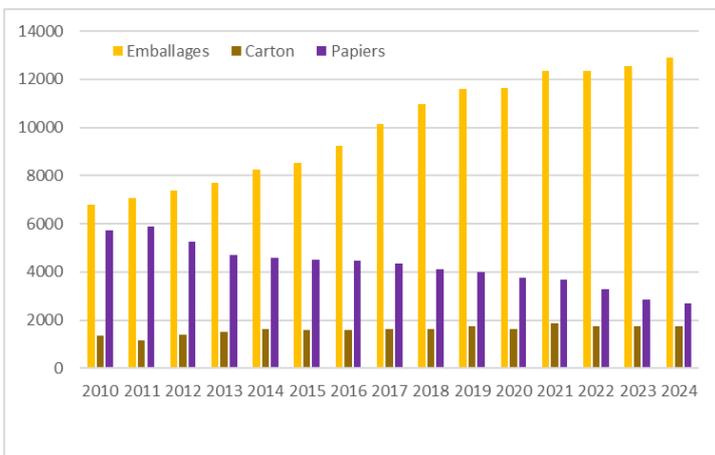
- Nouvelles filières de tri (notamment mobilier, film plastique, ...),
- Davantage de vigilance de la part des agents d'accueil en déchèterie,
- Sensibilisation accrue des usagers,

3- LES INDICATEURS DU TRAITEMENT ET DE LA VALORISATION DES DECHETS

3-1- La valorisation des déchets triés au centre de tri

→ Les tonnages entrants au centre de tri

En 2024, le centre de tri a traité 17 348 tonnes de déchets pour le compte de Lorient Agglomération, soit 1,3% de plus que l'année dernière, notamment du fait de la baisse de tonnage papier et de la stabilisation du tonnage carton.



Le tableau ci-dessous détaille les tonnages entrants comparativement à 2010 :

TONNES / AN	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Emballages	6 806	11 621	11 650	12 358	12 335	12 546	12 907
Carton	1 333	1 741	1 629	1 848	1 726	1 736	1 750
Papiers	5 709	4 010	3 753	3 694	3 266	2 847	2 691
Total	13 848	17 372	17 032	17 900	17 327	17 129	17 348

→ Le recyclage des matières issues du centre de tri

Hormis les refus de tri, tous les déchets sortants du centre de tri font l'objet d'une valorisation matière.



Les refus de tri sont de plus en plus importants. Ils représentaient 17 % en 2016 et représentent désormais **31 %** des flux issus du centre de tri (emballages + papiers/cartons). Les usagers semblent donc trier davantage, mais des efforts sur la qualité du tri restent à faire.

→ Le tableau ci-dessous détaille les quantités recyclées pour Lorient Agglomération depuis 2016 (année de mise en place des consignes d'extension de tri) :

(*Depuis 2023 ne prend en compte que le JMR présent dans le multi.)

	QUANTITÉ RECYCLÉE (TONNES)									Évolution 2023/2024
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Acier	471	479	497	486	506	512	464	448	477	↗6%
Aluminium	66	53	66	80	69	90	99	114	113	↘1%
Briques alimentaires	250	256	216	246	232	238	239	255	237	↘7%
Emballages papiers, cartons	5 336	5 493	5 550	6 084	5 850	6 831	6 480	6 402	6 498	↗1%
Journaux, papiers, magazines	4 767	4 627	4 313	4 323	3 963	3 997	3 427	964*	147	↘85%
Plastiques	1 736	1 869	1 965	2 056	1 954	2 138	2 049	2 026	2070	0%
Refus	2 585	3 116	3 849	3 884	3 935	4 232	4 496	4 608	4 849	↗5%
Total	15 211	15 894	16 457	17 159	16 509	18 037	17 254	14 817	14 391	↘3%

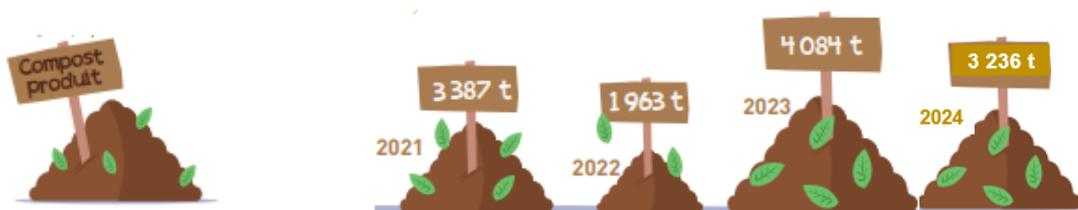
La différence entre le tonnage entrant et le tonnage sortant s'explique par le stockage en fin d'année et « le taux de freinte » (pertes liées au passage des déchets sur les lignes de tri, notamment la part d'humidité perdue entre le vrac entrant et les balles sortantes).

3-2 La valorisation des biodéchets

7 773 tonnes de biodéchets ont été collectées !

3 271t structurant ajouté

3 236t de compost produit



Le compost produit a été de très bonne qualité et respecte la norme NFU 44-051 révisée ainsi que les certifications AB et ASQA qui ont été reconduites sur 2024.

Jusqu'en avril 2024, les biodéchets réceptionnés ont été envoyés vers la plate-forme de compostage de Pont-Scorff pour y être valorisés en amendement organique. Reprise de l'activité de compostage sur Caudan après avril 2024.

Le refus de criblage s'élève à 1 804 en 2024, il s'agit de mélange de films plastiques et de gros structurants non dégradés (ligneux bois). Ce refus est enfoui à l'ISDND de Kermat à Inzinzac-Lochrist.

L'agriculture est le principal débouché. Les agriculteurs locaux sont privilégiés (20 km autour de Caudan). La distribution gratuite, en vrac, lors de manifestations publiques est, également, fortement appréciée des habitants. 12 distributions ont eu lieu sur 2024, pour 170 m3.



La promotion de la filière et sa valorisation passe par la diversification des débouchés, c'est pourquoi depuis le 1^{er} octobre 2019, une partie du compost produit est également ensaché et vendu à la boutique du comptoir du réemploi.

L'ensachage et son packaging est un bon vecteur de communication et de prévention participant à renforcer et améliorer la qualité du tri.

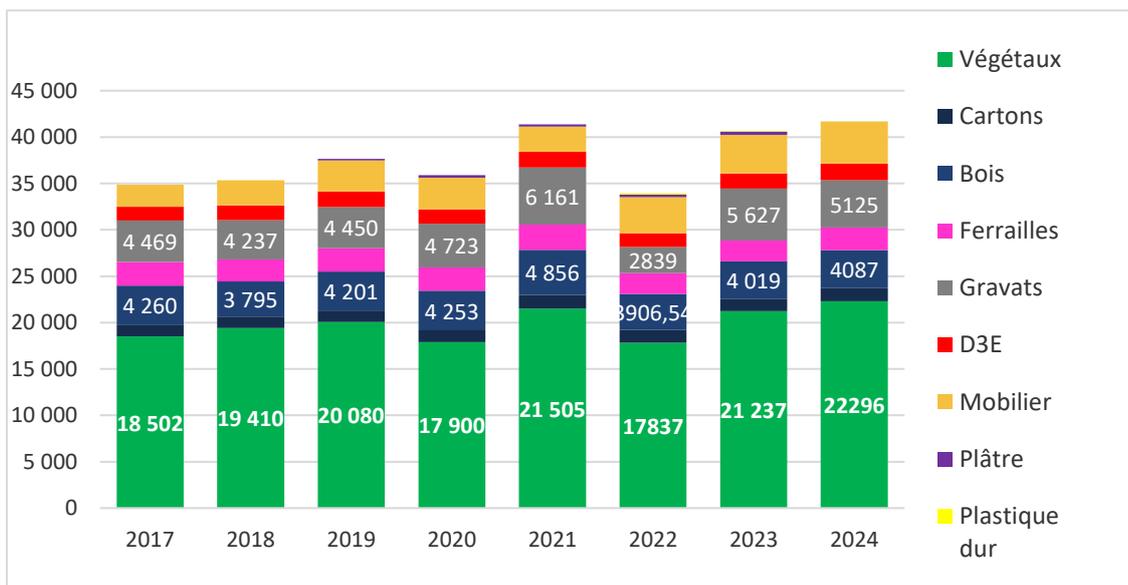
Données issues des ventes :

VENTE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de sacs 40L	247	1215	1385	1089	1271	1503
Tonnage	4T	17T	19T	15T	18T	21T

À Groix, deux types de compost sont produits sur la plateforme de compostage de Groix (compost issu de la collecte de biodéchets, et compost issu de déchets verts). Après analyse, ils sont distribués aux particuliers et aux agriculteurs. En l'absence de pont bascule, les déchets et les composts produits ne peuvent être pesés.

3-3 La valorisation des déchets issus des déchèteries

→ **Tonnages valorisés sortant des déchèteries:**



→ **Valorisation par flux :**

	TRAITEMENT OU VALORISATION
Déchets non recyclables	Enfouissement
Métaux	Recyclage matière
Bois	Recyclage matière
Gravats	Enfouissement ISDI et Valorisation matière (criblage, concassage, recouvrement d'alvéole de l'ISDND de Kermat à hauteur de 30%)
Déchets végétaux	Recyclage organique
Mobilier	« Multi filières » : Recyclage matière, valorisation énergétique dont CSR, Enfouissement
Textiles	Ré emploi, enfouissement et valorisation énergétique
Plâtre	Recyclage matière
Cartons	Recyclage matière
Batteries	Recyclage matière
D3E	Recyclage matière ou énergétique
Déchets diffus spécifiques	Valorisation énergétique (destruction thermique majoritairement)
Lampes et néons	Recyclage matière
Polystyrène	Recyclage matière
Films plastiques	Recyclage matière
Plastiques durs	Recyclage matière

3-4 Les déchets enfouis à l'ISDND de Kermat

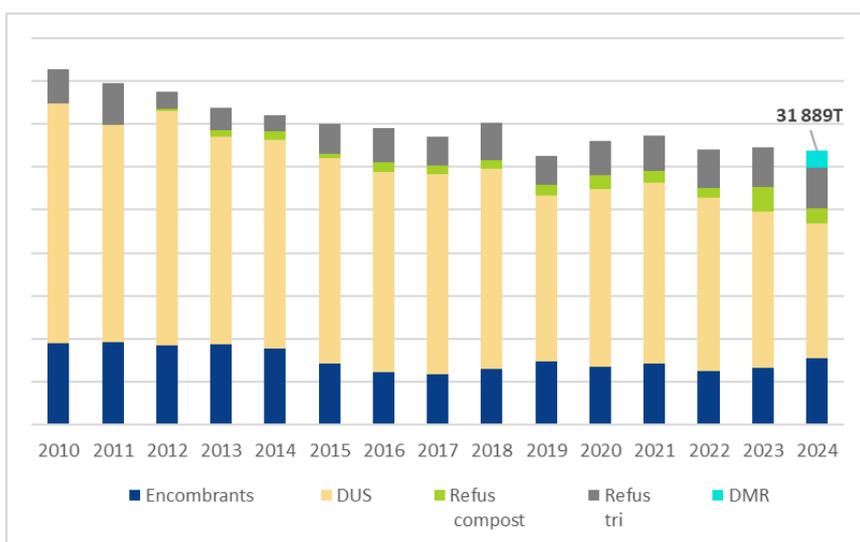
Les déchets enfouis au niveau de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND) de Kermat sont :

- Les déchets issus de la collecte en porte à porte (poubelle bleue) après traitement à l'Unité de Traitement Biologique. Ces déchets sont appelés DUS (Déchets Ultimes Stabilisés) – arrêt de la stabilisation, fin 2024
- Les déchets non recyclables provenant des déchèteries et des apports directs au centre ADAOZ par les structures autorisées,
- Les refus du centre de tri (issus des collectes de Lorient Agglomération ainsi que de la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan),
- Les refus de compost.

Le tableau ci-dessous détaille les différents flux de déchets enfouis depuis 2010 :

	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2022-2023
Déchets non recyclables + refus de tri	13533	10737	10755	11230	10 779	11 263	14 422	↗ 4,5%
DUS	27794	19334	20621	21107	20 123	18 158	15 663	↘ 13,7%
DMR	/	/	/	/	/	/	1 932	/
Refus de compost		1228	1669	1329	1 107	2 819	1 804	↗ 154,7%
TOTAL	41328	31299	33045	33666	32 009	32 240	31 889	↗ 0,7%

Jusqu'en 2018, les encombrants et les refus de tri étant mélangés au moment du transport, il n'était pas possible de dissocier les tonnages. Depuis 2019, ils sont désormais dissociés.



Les Déchets Ultimes

Stabilisés (DUS) représentent 49% des déchets enfouis en 2024 (contre 56% en 2023), les encombrants 24%, les refus de tri 15%, les refus de compost 6 % et les DMR 6%.

Depuis l'arrêt des tunnels de stabilisation fin 2024, les DMR peuvent être envoyés bruts au centre d'enfouissement.

3-5 Le taux de valorisation matière

La loi de transition énergétique (LTE) définit plusieurs taux de valorisation, calculés sur la base des tonnages de déchets non dangereux non inertes orientés vers des installations de traitement

On constate une hausse de plus de 1% de la valorisation matière sur 2024, avec une atteinte de l'objectif 2025 fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (65 %).



IX – LE TRAITEMENT DE LA RELATION USAGERS

1- PRESENTATION DU SERVICE

→ Accompagnement des usagers à la prévention des déchets et à la qualité du tri

• **Actions d'information sur la qualité du tri au domicile de l'utilisateur**

Nouveaux autocollants pour les agents de collecte - En cas de refus pour erreur de tri, les agents collent des autocollants sur le couvercle du bac de l'utilisateur afin de l'informer de l'erreur faite.



• **Actions liées à l'exemplarité des collectivités et des administrations :**

- Schéma de Promotion des Achats Responsables au sein de Lorient Agglomération et de la ville de Lorient ;
- Accompagnement des communes dans leurs pratiques d'entretien des espaces verts, via notamment l'organisation de demi-journées thématiques
- Service de prêt de broyeur aux communes : 63 jours d'utilisation en 2024 malgré une interruption du service début octobre (mise en réparation du matériel)
- Tout au long de l'année, accueil d'élus et personnels des collectivités au centre de tri des emballages.

• **Actions liées à l'exemplarité dans l'évènementiel :**

- Accompagnement de 110 évènements avec des conseils sur la réduction des déchets, la mise à disposition de points tri et de signalétique relative aux consignes de tri, la sensibilisation des référents déchets ou des bénévoles chargés du suivi du tri sur les manifestations. Citons : le Festival Interceltique de Lorient, les 4 Jours CIC de Plouay, La Lorientaise, Lorient Océans, le Festival du Film Insulaire de Groix et des évènements nautiques à Lorient la Base.
- Mise en place de la collecte de coquilles d'huitres, transformées sur une usine de Cléguer dans une logique d'économie circulaire et de préservation des ressources.
- Mise en service d'une rampe à eau pour réduire l'utilisation des bouteilles plastiques à usage unique sur les grands rendez-vous du territoire. EN 2024 notamment : La Littorale, La Lorientaise, Accueil de la Flamme Paralympique, Fête du sport...



- Poursuite du service de location et de lavage de gobelets réutilisables :

- **60 prestations de location** pour environ **56 685 gobelets lavés** (55 755 en 2023);
- **71 592 gobelets lavés** pour des clients possédant leur propre stock (72 843 en 2023).

● **Participation et organisation d'évènements emblématiques :**



→

Opération « Eau jardin » (Ria d'Étel)
Opération « Blavet au naturel » (Blavet) et Scorff au naturel (Scorff)
8 distributions de compost entre le 13 mars et le 06 avril
Environ 750 bénéficiaires.

→ **Journée du patrimoine :** 124 visiteurs au centre de tri & à la recyclerie ;

→ **Semaine Européenne de Réduction des Déchets** du 18 au 26 novembre.

- 1,4 tonnes de jouets collectés pour l'opération solidaire « Laisse parler ton cœur » (1,9 tonnes en 2023)
- Campagne de communication sur le réemploi : campagne de communication par affichage (bus, abribus), digitale (site internet, réseaux sociaux, écran bus / bateau), presse, radio, création de 2 capsules vidéo et diffusion d'un spot vidéo au cinéma de Lorient et Lanester pendant un mois.



→ **Autres animations réalisées en 2024 :**

- Visites de nos équipements : environ 200 visiteurs qui en ont bénéficié, avec des profils divers : salariés d'entreprises, associations du territoire, élus, etc
 - 20 visites animées au centre de tri des emballages ;
 - 4 visites au centre de stockage des déchets ultimes.

● **Accompagnement des pratiques écoresponsables :**

- Réalisation de 10 vidéos relatives aux thématiques couvertes par le PLPDMA, et également l'optimisation des fréquences de collecte ou encore les coulisses du fonctionnement d'une déchèterie. Diffusion sur le web et via les réseaux sociaux.

- Campagne « Déchets végétaux : formidable ressource pour les jardins » avec 19 demi-journées d'animations en déchèterie sur avril 2024 et organisation jeu concours en lien avec le lancement de l'aide à l'achat de matériel de tonte mulching (522 bulletins remplis).



-Organisation des Ateliers du Faire Soi-Même : Dans le cadre du PLPDMA adopté en 2022 et de son axe dédié à l’allongement de la durée d’usage des objets et des matériaux, Lorient Agglomération poursuit son souhait de développer le « faire soi-même » par le biais de l’organisation d’ateliers de transmission des savoir-faire (ou ateliers « DIY » pour « Do It Yourself ») destinés au grand public.

Les thèmes abordés cette année sont les suivants : surcyclage, cuisine antigaspi, couture, produits d’hygiène et réparation.



Pour qui ?

Ouvert à tous

Combien d'ateliers ?

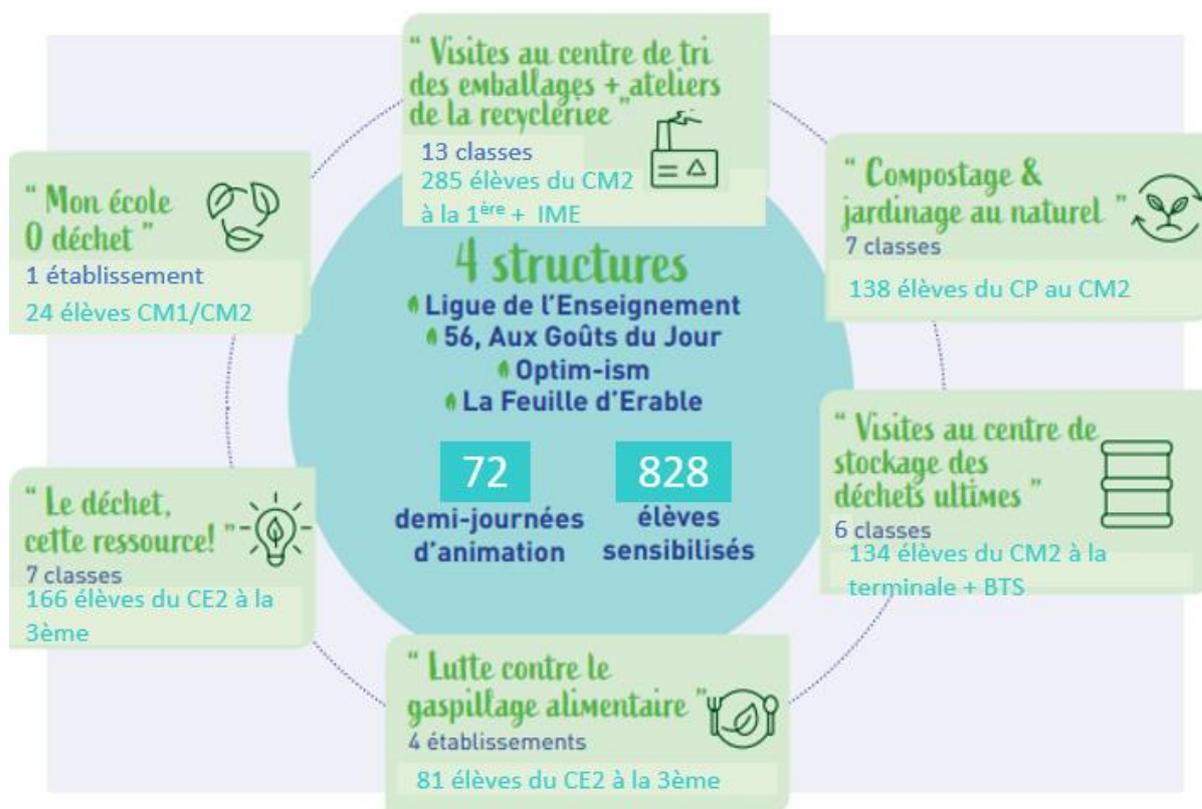
40

Participants ?

261

Pour rappel, les Ateliers du faire soi-même sont ouverts à tous et avec un tarif compris entre 1 et 9 euros. Il s’agit d’un coût aidé dans la mesure où Lorient Agglomération verse 80 % de la rémunération aux intervenants, le montant à la charge des participants constituant les 20 % restants.

- **Sensibilisation des scolaires**



2- DISPOSITIFS DE SOUTIEN A LA PREVENTION DES DECHETS EN 2024

Dépenses pour 2024 :

→ **Aide aux couches lavables**, pour familles, assistant.e.s maternel.le.s, crèches

1 020€

Objectif :

Montant accordé : 60€/12 couches (2 lots par famille et par enfant) ou 60€ par enfant par structure

→ **Aide achat poulailler**, pour particuliers

1 200€

Objectif : favoriser l'élevage de poules comme auxiliaires de gestion des biodéchets à la source

Montant accordé : 50 € pour un achat minimum de 150 €

→ **Aide achat composteur**, pour particuliers et associations

3 059€

Objectif : Encourager la gestion de proximité des biodéchets et des végétaux

Montant : 20 € plafonné à 80% du prix d'achat

→ **Aide location broyeur**, pour particuliers et associations de gestion de jardins familiaux ou partagés

8 031€

Objectif : Détourner les apports de ligneux en déchèteries

Montant : 50% du coût facturé, plafonné à 90 € par an et par foyer / association

→ **Soutien mulching**, pour les particuliers – *Nouveauté 2024*

39 096€

Objectif : Réduire les apports de tontes de pelouse en déchèteries

Montant : 80% du prix d'achat TTC pour un kit mulching, plafonné à 60 € par foyer.

L'agglomération met également à disposition à titre gracieux :

- Un broyeur de végétaux pour les services techniques des communes,
- Deux gâchimètres (mesure du gaspillage de pain au sein d'un restaurant scolaire) et des pesons (mesure du gaspillage alimentaire, en restauration collective ou commerciale) pour les différentes structures de l'agglomération.

3- LE REEMPLOI : COLLECTE, REMISE EN ETAT, VENTE

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, Lorient Agglomération s'engage à proposer des solutions contre le gaspillage et alternatives au « tout jetable » et à l'enfouissement. De cette volonté sont nés le Comptoir du réemploi en 2015 et Modern'Strouilh (à Groix) en 2016. Le réemploi permet de donner une seconde vie aux objets. Des objets devenus inutiles pour leurs propriétaires mais pouvant être réutilisés, sont collectés dans les points réemploi aménagés dans chacune des 12 déchèteries que compte le territoire.

Sur le continent :

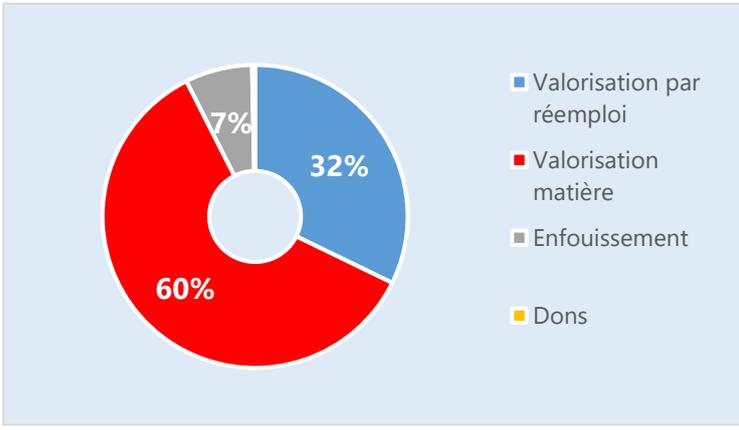
LE COMPTOIR DU RE EMPLOI

Géré en prestation de service par l'association Réemploi et compagnie (groupe Emmaus action ouest)

7 encadrants (dont 1 directeur et 2 coordinatrices)
59 salariés accompagnés

↓

633 tonnes collectées sur 2024 (↗ 6%)
92% en collecte déchèterie / **8%** à domicile



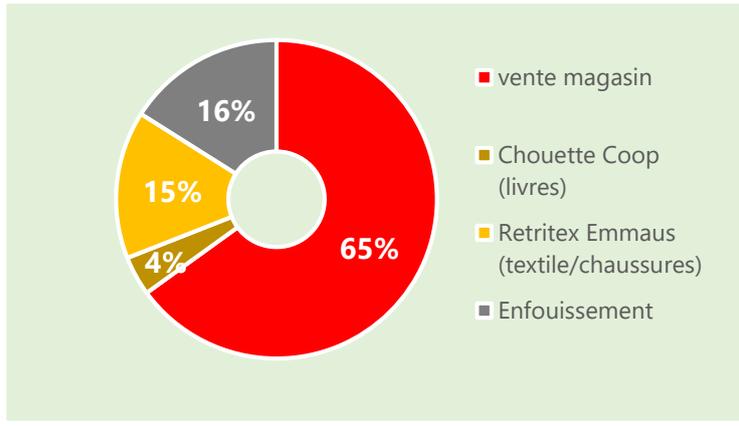
Sur GROIX :

MODERN'STROUILH

1 président
2 salariés
1 vingtaine de bénévoles

↓

36,5 tonnes collectées sur 2023 (↗4%)
61% apports sur site / **26%** déchèterie / **13%** à domicile



4- LES INDICATEURS DE LA RELATION USAGERS

4-1 Indicateurs de satisfaction des usagers

Des enquêtes de satisfaction sont menées régulièrement au sein de la Direction Prévention et Valorisation des Déchets.

Résultats enquête 2024 :

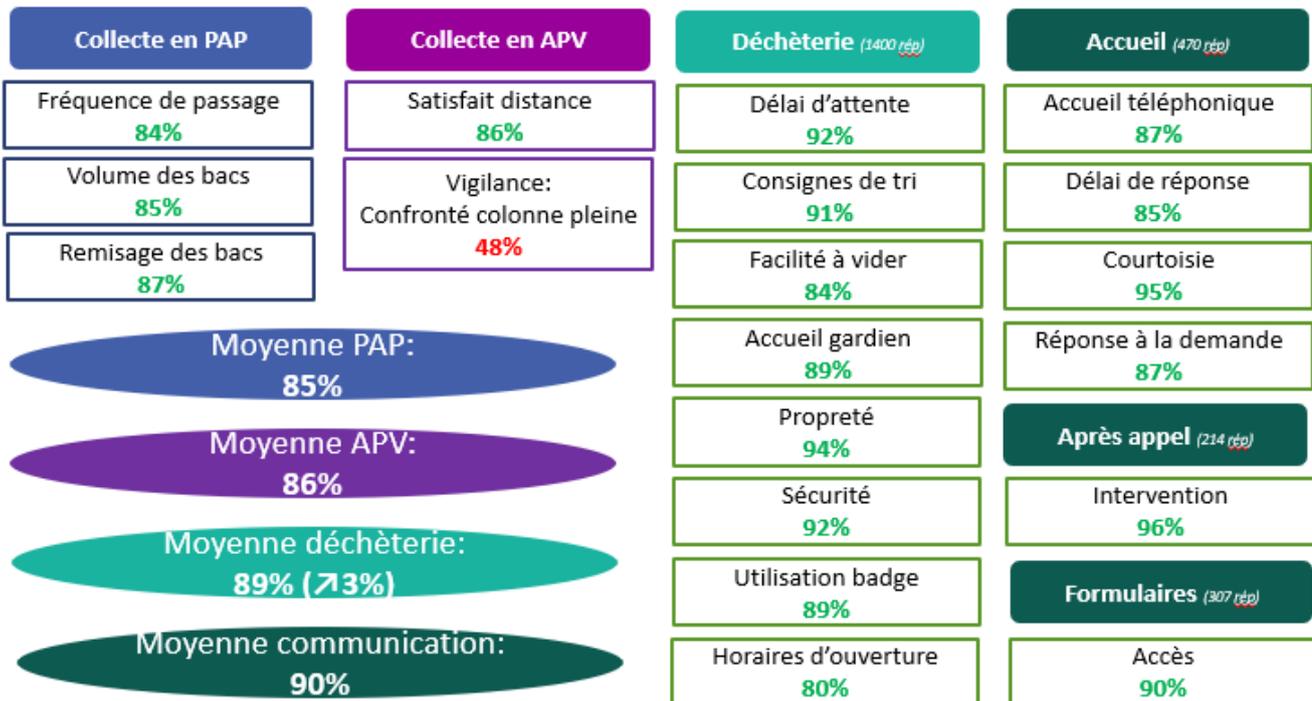


1 600 usagers
1000 téléphone
600 web



88% de satisfaction

Détails par service:



4-2 Indicateurs de traitement des sollicitations des usagers

Les indicateurs concernant les demandes des usagers et leurs traitements sont analysés à partir de la base de données du logiciel métier GESBAC utilisé au quotidien pour la relation usagers, la gestion du parc de bacs et de sacs et pour la gestion de la facturation aux usagers (Redevance spéciale).

La majorité des demandes des usagers sont ainsi enregistrées dans ce logiciel pour y être ensuite traitées.



Le N°VERT a répondu à environ
18 300 appels en 2023.

Saisie d'environ 4 000 formulaires

Répartition des demandes usagers :

56% par le NV
20% par les formulaires
24% autres (téléphone direct, retour terrain, ...)

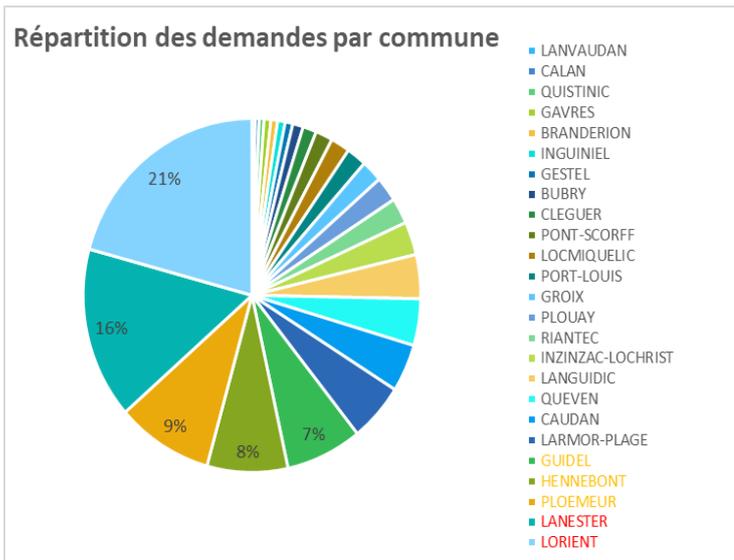
- ▶ Durée moyenne d'un appel : 3.34 mins
- ▶ Nombre d'appels proposés plus important le matin entre 9h30 et 11h30



Depuis le dernier trimestre 2024, un **assistant virtuel** a été mis en place pour améliorer le taux de réponse aux usagers contactant le numéro vert.

« Maelle » répond donc aux questions simples ne demandant pas d'intervention humaine, comme les demandes de renouvellement de code d'accès en déchèrie, les jours et horaires des déchèteries, les questions de la FAQ du site internet. Elle permet également de diffuser des messages importants sur des perturbations ou modifications de service (exemples : jours fériés, alerte fortes chaleurs, etc ...) Elle traite 30% des appels et a permis une amélioration de 10% du taux de décroché aux appels du Numéro Vert.

4-3 Nombre de tickets (demandes) créés par commune



Rapporté au nombre d'habitants par communes, les habitants qui ont le plus sollicité le service en 2024 viennent des communes de Gavres (11%), Groix (10%), Port-Louis (8%) et Lanester (8%).

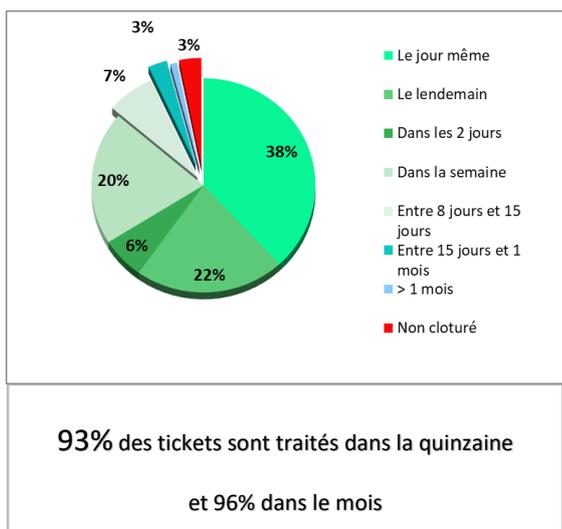
Les motifs principaux de des appels sont liés aux demandes de changement de dotation (21%), à la non collecte en régie (16%) et aux réparations (10%)

Ces différentes demandes usagers sont principalement traitées par un des services suivants :

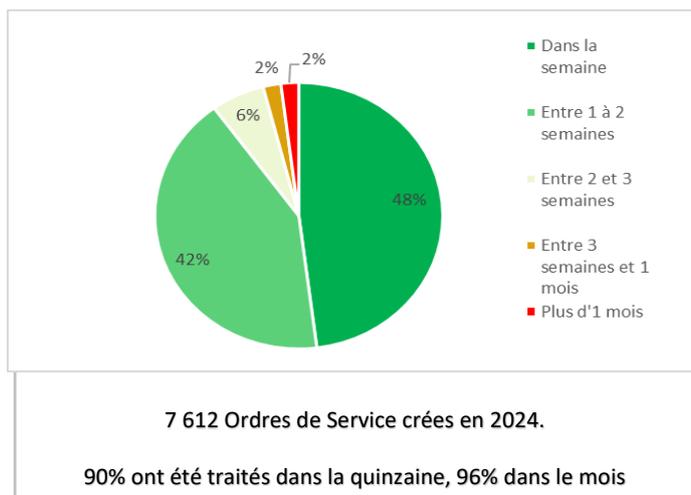
- Le service relations usagers et qualité du tri,
- Le service collecte,
- Le service maintenance et livraison des bacs.

4-4 Analyse qualitative

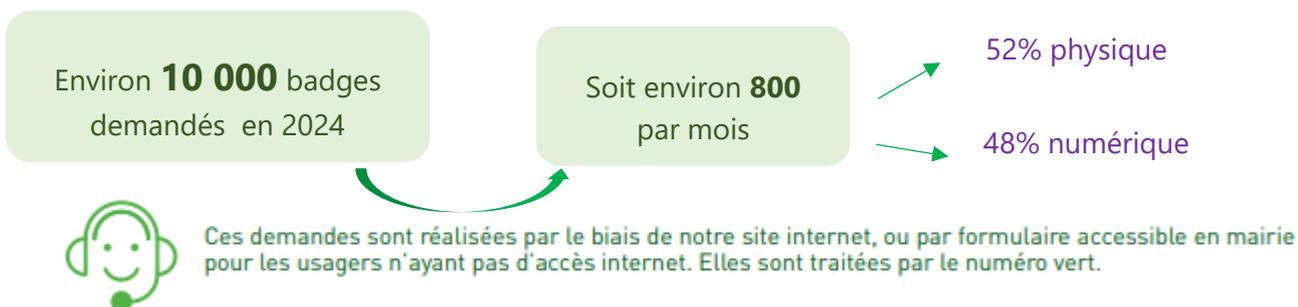
→ Délais de clôture des tickets :



→ Délais de livraison des bacs ou d'intervention pour réparation :



4-5 Traitement des demandes de badges en déchèteries



X – LES COUTS DU SERVICE

1- MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le tableau ci-dessous résume les modalités d'exploitation des différents services couverts par la Direction Prévention et Valorisation des Déchets, en régie ou en prestation de service. Il n'y a pas de délégation de service public (DSP) au sein de ce service.

	EXPLOITATION EN RÉGIE	EXPLOITATION EN PRESTATION DE SERVICE	
		SERVICES	PRESTATAIRES
PRÉVENTION	Animation du PLPDMA»	Sensibilisation des scolaires	Aux Goûts Du Jour La Feuille d'Erable La Ligue de l'Enseignement Optim-Ism
		Caractérisation des déchets	Ecocivicom
		Gestion du comptoir du réemploi	Réemploi et Compagnie
COLLECTE EN PORTE À PORTE	Collecte des 3 flux sur 14 communes	Collecte des 3 flux sur 9 communes	COVED (PAPREC)
	Collecte du papier des administrations sur 9 communes	Collecte des 3 flux sur Lorient et Larmor-Plage	Loris Services
	Collecte du carton sur 4 communes	Collecte des cartons en centre-ville de Lorient	
COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	Collecte du verre sur 24 communes	Collecte du verre à Lorient	SUEZ
	Collecte du papier sur 25 communes		

COLLECTE EN DÉCHÈTERIE	Accueil et gestion du haut de quai sur 11 des 13 déchèteries du territoire	Accueil et gestion du haut de quai à Plouay et Bubry	COVED
	Réalisation du petit entretien sur les 12 déchèteries	Compactage des bennes	
	Rotation et transfert des bennes cartons et non recyclables		COVED, SUEZ, RETRILOG, Triadis, SARP, VEOLIA
	Compactage et le mouvement des bennes sur la déchèterie de Groix	Rotations et transferts des autres flux	
TRAITEMENT ET VALORISATION	Gestion de la plateforme de compostage de Groix	Gestion de l'unité de Traitement Biologique de Caudan	GEVAL
		Gestion de la plateforme de transfert des encombrants et du verre de Caudan	
	Gestion du centre de transfert de Groix	Gestion du centre de tri	ECOTRI (les ateliers fouesnantais)
	Gestion de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Kermat à Inzinzac Lochrist	Gestion de la plateforme de transfert du verre de Plouay	JAFFREDO
	Gestion de l'installation de stockage des déchets inertes de Groix	Gestion de la plateforme de stockage et de compostage des déchets verts de Plouay	Les Recycleurs Bretons
		Traitement des lixiviats de l'ISDND	OVIVE

→ **Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises**

Le tableau ci-dessous reprend les principales prestations de services rémunérées à des entreprises sous marché.

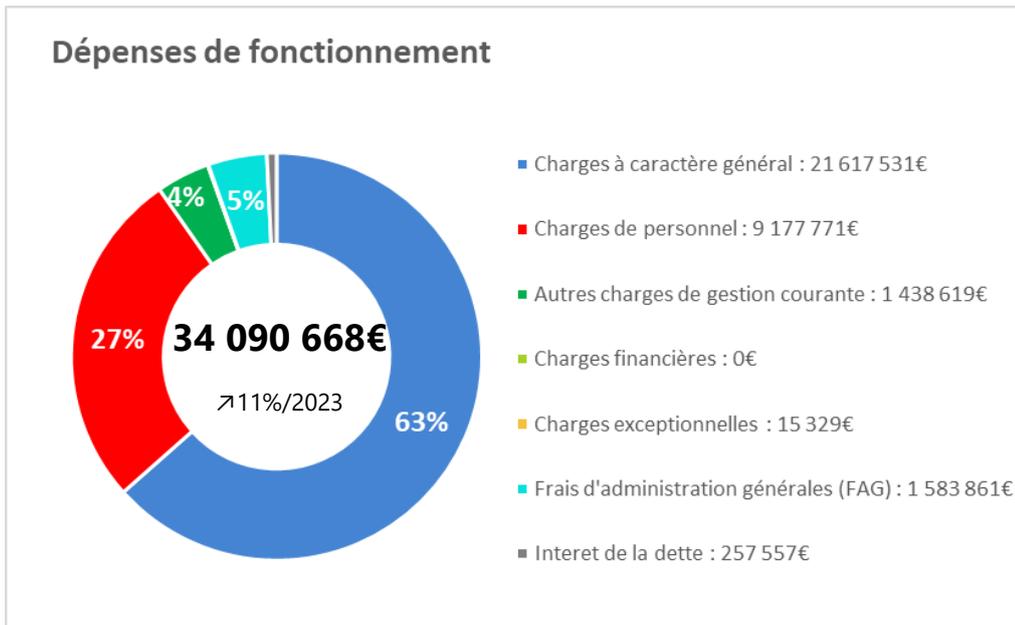
STRUCTURE	PRESTATION	TYPE DE CONTRAT ET DURÉE	ÉCHÉANCE	MONTANT ANNUEL 2023 (€ TTC)	MONTANT ANNUEL 2024 (€ TTC)	ÉVOLUTION 2023-2024
LORIS	Collecte en porte à porte (2 communes)	Marché public 7 ans	31/12/2024	4 148 497 €	4 137 788 €	- 0,3 %
GEVAL	Exploitation de l'unité de traitement biologique	Marché public 6 ans	31/05/2025	3 847 854 €	3 724 083 €	- 3,2 %
ECOTRI	Exploitation du centre de tri	Marché public 6 ans	31/07/2025	2 596 275 €	2 741 115 €	+ 5,6 %
COVED TRIBORD	Gestion du haut de quai, compactage et transfert des bennes en déchèterie	Marché public 6 ans Marché public 5 ans et 6 mois	30/06/2024 31/12/2029	1 728 759 €	1 668 107 €	- 3.5 %
COVED	Collecte en porte à porte (9 communes)	Marché public 7 ans Marché public 6 ans	31/01/2024 29/10/2029	1 315 970 €	1 548 607 €	+ 17.7 %

2- PRÉSENTATION DU BUDGET

2-1 Section de fonctionnement

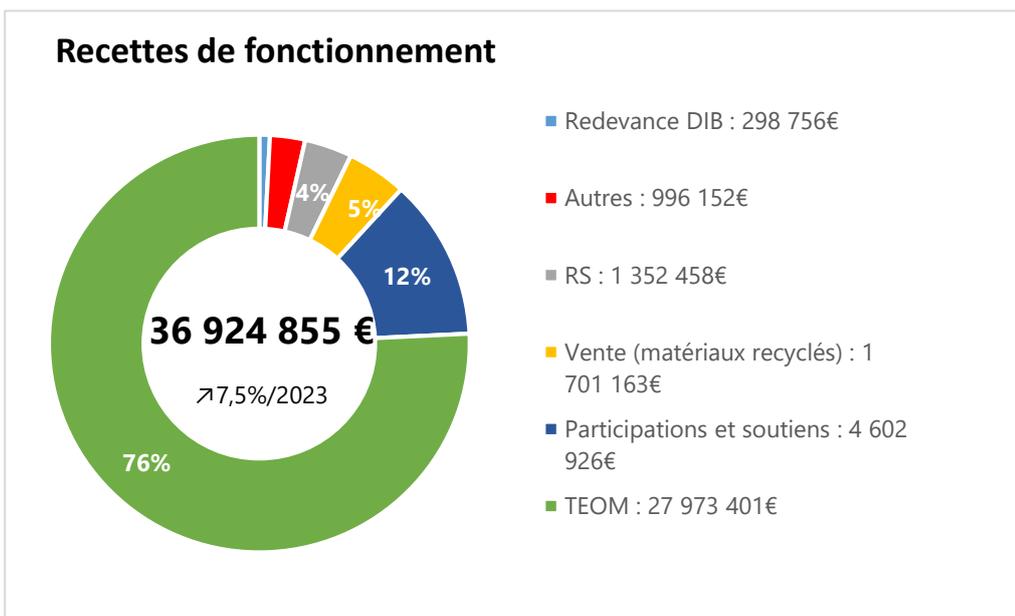
Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 34 091K€, en hausse de 11 % par rapport à 2023. Elles se décomposent comme suit :



Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 36 925 K€, en augmentation de 7,5 % par rapport à 2023. Ces recettes se composent de :



→ **La TEOM** est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

Pour 2024, les taux sont de :

- Communes de Lorient Agglomération (hors Caudan) : 9,54%
- Commune de Caudan : 6,80 %

Le financement du service public de gestion des déchets ménagers de l'agglomération est essentiellement assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

→ **Les recettes des PARTICIPATIONS et SOUTIENS** sont principalement issues des Eco-organismes, dont CITEO depuis la fusion entre Eco emballages et Ecofolio, d'Ecomaison (ex : Eco mobilier) et d'Ecosysteme (ex : OCAD3E).

→ **La VENTE des matériaux recyclés** comprend les matériaux issus des collectes sélectives, composteurs, ferrailles et batteries de déchèteries, platinage et les bacs usagés. A noter que les prix de reprise des matériaux recyclés (sont liés aux variations des cours mondiaux des matières premières).

→ **La REDEVANCE SPECIALE** a été harmonisée en 2015 :

- Un seuil d'application de la RS défini comme la quantité de déchets assimilables produite supérieure à 3 000 litres hebdomadaires,
- Une tarification incitative au tri.

Par ailleurs, cette redevance spéciale s'applique également aux caravanes et aux habitations légères de loisirs (HLL) stationnées en dehors d'un terrain de camping et de caravanage

→ **La FACTURATION aux producteurs de déchets industriels banals déposant ces déchets à ADAOZ** concerne les utilisateurs de l'usine de traitement des déchets de Caudan (hors ménages) apportant directement leurs déchets pour qu'ils y soient traités.

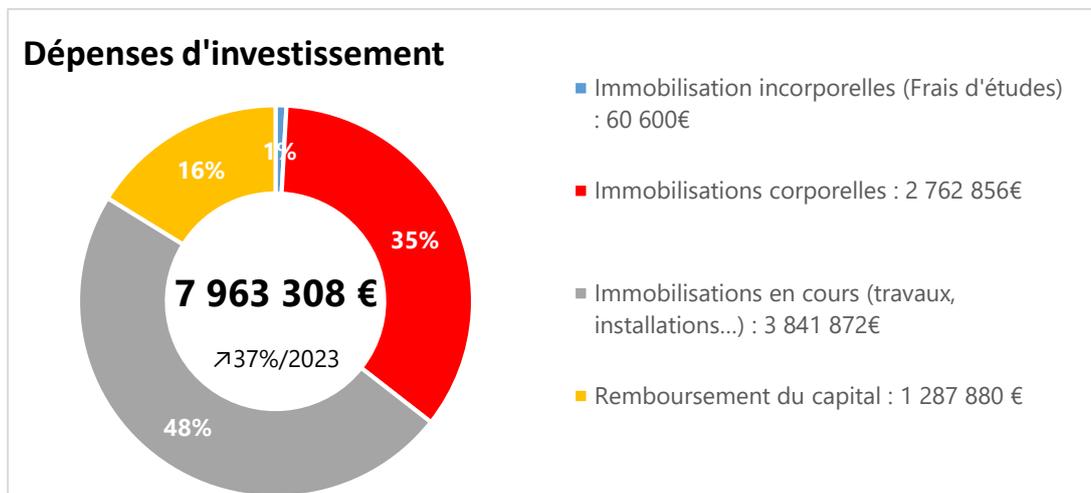
Ces utilisateurs sont :

- La Communauté de communes de Blavet Bellevue Océan pour la prestation de traitement des emballages et des papiers produits sur leur territoire.
- Les professionnels : entreprises, industries, établissements publics.

2-2 Section d'investissement

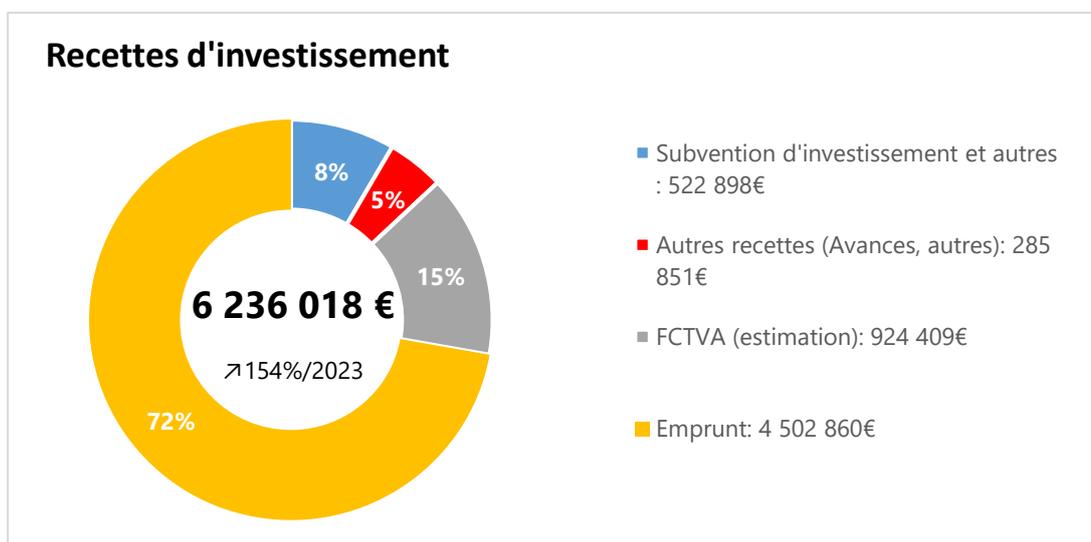
Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement atteignent 7 963 K€, pour 2024, ce qui représente une hausse de 37% par rapport à 2023.



Une hausse des dépenses d'investissement 2024 liée principalement à des retards de livraison de véhicules, de compacteurs et de caissons de 2023 qui ont été réceptionnés et réglés en 2024,

Les recettes d'investissement



Elles intègrent une estimation du FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) de 924 K€, calculée sur la base des dépenses d'équipement, des emprunts fléchés sur l'activité à hauteur de 4 502 K€, et de 522 K € de subventions d'investissement reçues.

3- PRÉSENTATION DES COÛTS DU SERVICE AVEC LA MATRICE DES COÛTS

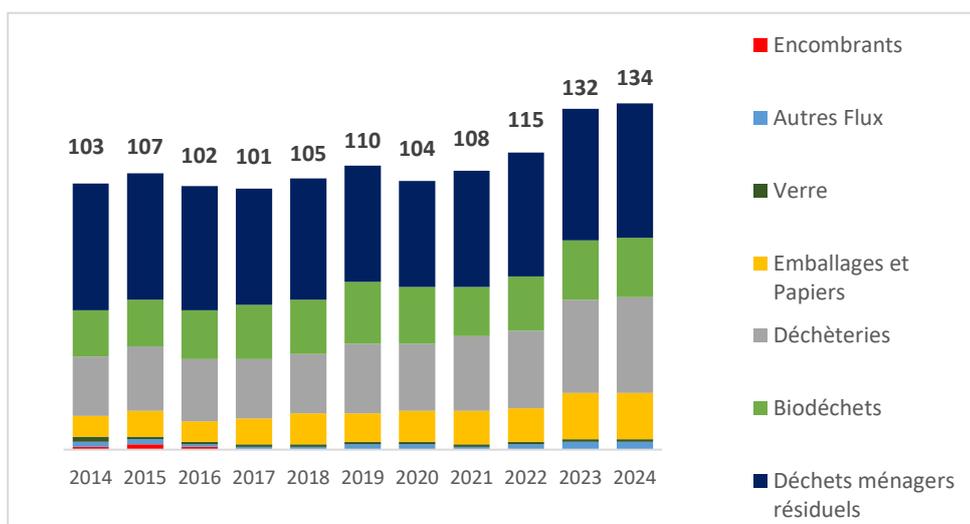
3-1 Evolution des coûts aidés des déchets par flux et comparaison par rapport au Référentiel National

Les coûts aidés sont calculés à partir de la somme des dépenses de fonctionnement moins les diverses recettes (ventes de matériaux, soutiens des sociétés agréées, subvention, ...). Il s'agit du reste à couvrir par le financement (TEOM et redevance spéciale principalement).

COMBIEN COUTE LE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS (COUT AIDE):

134 EUROS/hab

3-2 Évolution des coûts aidés des déchets par flux



Après la forte augmentation entre 2022 et 2023, les coûts affichent de nouveau une augmentation, plus légère cette fois-ci, entre 2023 et 2024 : + 2 euros par habitant soit + 1,5%.

Les coûts sont exprimés en euros HT. Le nombre d'habitant 2024 correspond à la population légale totale en 2024 soit 213 310 habitants.

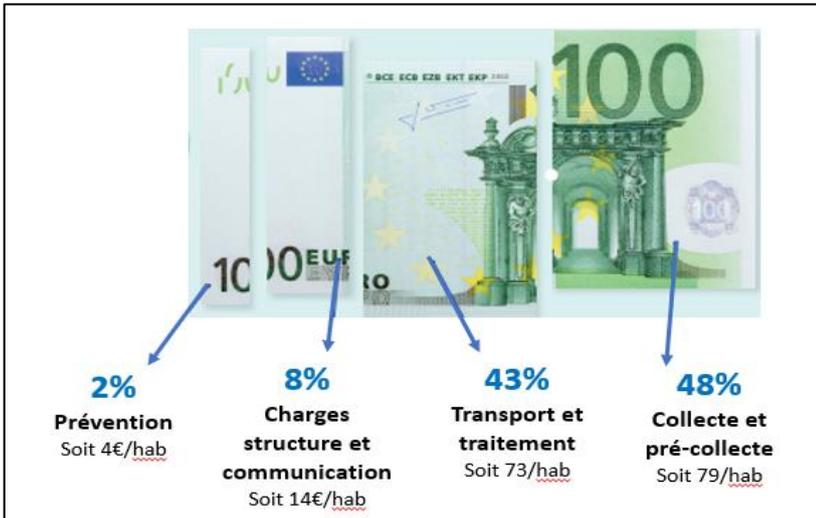
Par rapport à 2016, le coût des encombrants (collectés au porte-à-porte) devient nul car les collectes ont été substituées par un service de collecte à domicile sur inscription, assurée par une entreprise de l'économie sociale et solidaire Le comptoir du Réemploi, et avec une participation de 10 € payée par l'utilisateur.

Les principales explications sont les suivantes :

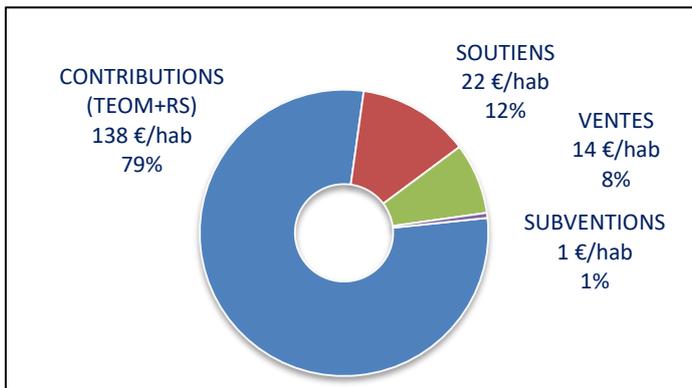
- Sur les charges (+ 5,7 €) :
 - Les frais d'administration générale (+ 1,9 €/hab.) ;
 - La TGAP sur les déchets enfouis à Kermat (+ 1,5 €/hab.) ;
 - La masse salariale (+ 1,0 €/hab.) ;
 - Les formules de révision des prix sur les marchés de collecte (+ 0,8 €/hab.) et de transport et traitement des déchets de déchèteries (+ 0,5 €/hab.) ;
 - Quelques petites diminutions (contenants de collecte, gestion des déchets dangereux) ;
- Sur les produits (+ 3,7 €) :
 - Les augmentations des soutiens, principalement pour les emballages et papiers (+ 2,9 €/hab.), devant les déchèteries (0,6 €) ;
 - Les recettes de ventes de biogaz à Kermat (+0,4 €/hab.) ;
 - Quelques diminutions mineures (ventes de matériaux, reprises de subventions d'investissement).
- **Tous déchets confondus, les coûts de Lorient Agglomération (134 €/hab.) sont au-dessus du quartile supérieur national qui est de 128 €/hab, mais 80 % des collectivités se situent entre 82 € (valeur la plus basse) et 155 €/hab (valeur la plus haute).** A noter que Lorient agglomération a des performances de tri très bonnes (= de forts tonnages de collecte sélective), avec une collecte séparée des biodéchets que les autres collectivités n'ont pas forcément, un pré-traitement avant enfouissement et un service de déchèteries performant.

3-3 Répartition des charges et des produits en 2024

→ DEPENSES - Répartition des dépenses par type de charge :



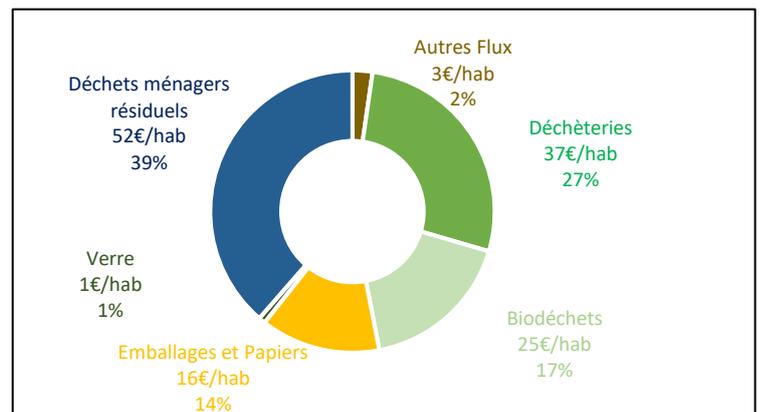
→ RECETTES - Répartition des recettes :



→ COUT AIDES - Répartition du coût aidé par flux :

Les déchets ménagers résiduels représentent près de 40 % des charges, suivis par les déchèteries (27 %) et les biodéchets (17 %).

Les DMR sont donc les plus coûteux.



LEXIQUE

Le lexique ci-dessous propose des définitions du vocabulaire technique utilisé tout au long du rapport afin d'aider à la compréhension du service public de gestion des déchets.

DM : Déchets Ménagers

Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. Ils comprennent la fraction résiduelle des ordures ménagères, les encombrants collectés en porte-à-porte, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries.

Déchets Assimilés

Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché ne relèvent pas de ce périmètre.

DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risque Infectieux

Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire conformément à la réglementation en vigueur

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

Déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique. Ils étaient auparavant dénommés DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) ou DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées).

DEEE ou D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Certains DEEE sont des déchets dangereux. »

Eco-organisme :

Les éco-organismes sont chargés par le Ministère de l'Ecologie d'assurer la collecte et le traitement de certains types de déchets. Ces éco-organismes, agréés par les pouvoirs publics, perçoivent les contributions financières des fabricants nationaux, des importateurs de produits et des distributeurs pour les produits de leurs propres marques. Leurs contributions viennent en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des flux de déchets concernés.

